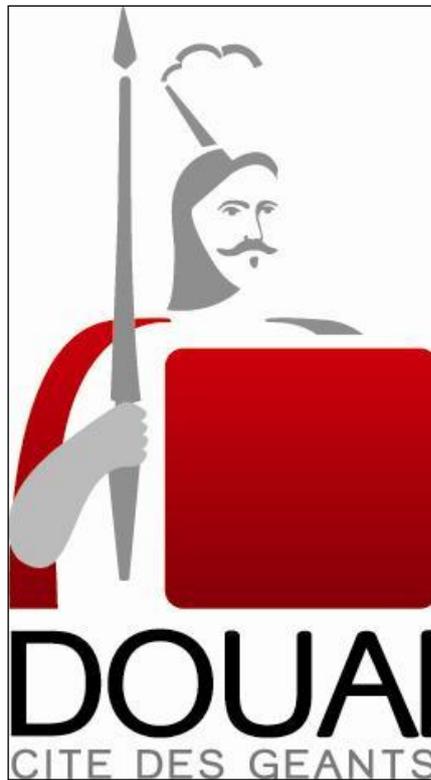


VILLE DE DOUAI



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 19 MAI 2022

Sous la Présidence de Monsieur Frédéric CHÉREAU, Maire

- :: :: -

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| POINT N° 1 | 4 |
| 1.1. Appel nominal - Désignation d'un secrétaire de séance – Adoption du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022 | 4 |
| POINT N° 3 – CULTURE | 5 |
| 3.1. Adhésion à l'agence régionale du livre et de la lecture | 5 |
| POINT N° 8 – SPORTS | 6 |
| 8.1. Dénomination du site de l'aviron au Rivage Gayant – Alice Milliat | 6 |
| 8.2. Subvention exceptionnelle aux Francs nageurs cheminots de Douai | 8 |
| POINT N° 10 – VOIRIE | 12 |
| 10.1. Acquisition de terrains – Rue des Moineaux | 12 |
| 10.2. Déplacement du local à poubelles rue des Moineaux – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Norévie | 12 |
| 10.3. Reconstruction complète des rues des Moineaux et des Pinsons | 12 |
| 10.4. Dénomination de la rue Jacques Desbonnet | 15 |
| 10.5. Programme pour le nettoyage des mégots de cigarette – Signature d'un contrat avec Alcome | 17 |
| POINT N° 11 – ESPACES VERTS | 22 |
| 11.1. Maintenance des espaces verts – Lot n° 7 « entretien d'un terrain synthétique de hockey et d'une piste d'athlétisme » - Passation de l'accord-cadre | 22 |
| POINT N° 12 – URBANISME LOGEMENT | 22 |
| 12.1. Local commercial sis à Douai, rue de la Cuve d'Or – Fixation de loyer – Promesse de bail et bail commercial | 22 |

| | |
|---|-----------|
| 12.2. Local commercial sis à Douai, 2, place du Marché aux Poissons – Fixation du loyer - Promesse de bail et bail commercial | 24 |
| POINT N° 13 – FÊTES ET ANIMATIONS | 24 |
| 13.1. Rémunération du personnel extérieur au service événementiel et vie associative pour les fêtes de Gayant | 24 |
| POINT N° 15 – DIVERS | 25 |
| 15.1. Aide aux porteurs de projets commerciaux en centre-ville : prorogation du dispositif d'aide aux loyers | 25 |
| 15.2. Subvention exceptionnelle à l'UCAD dans le cadre de son recours contre le projet d'extension du magasin Lidl | 29 |
| 15.3. Elections professionnelles 2022 – Commissions administratives paritaires (CAP) | 31 |
| 15.4. Elections professionnelles 2022 – Commission consultative paritaire (CCP) | 31 |
| 15.5. Elections professionnelles 2022 – Comité social territorial (CST) | 31 |
| 15.6. Adhésion au dispositif interne du CDG59 de signalement des actes de violence, d'atteintes à l'intégrité physique, de harcèlement, de discrimination, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation | 32 |
| 15.7. Modification du tableau des effectifs | 33 |
| 15.8. Attribution de « bons d'achat plaisir » au personnel communal | 34 |
| 15.9. Produits et matériels d'entretien – Lot n° 9 « sacs-poubelles » - Passation de l'accord-cadre | 35 |
| 15.10. Motion présentée par le groupe « Douai dynamique et durable » pour la réouverture du service état civil de la mairie de Douai le samedi matin | 35 |
| POINT N° 16 – ÉTAT DES DÉCISIONS DIRECTES | 41 |
| POINT N° 17 – QUESTIONS DIVERSES | 42 |

(La séance est ouverte à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Frédéric CHÉREAU, Maire de Douai)

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous, chers collègues.

Nous allons démarrer avec le rappel des faits et événements du mois écoulé.

Le 30 avril, nous inaugurons la rue de Bellain et de la Madeleine dans une ambiance festive, avec une opération commerciale de l'UCAD qui a bien fonctionné là encore. Les billets étaient en rupture de stock un peu avant la fin de la journée, ce qui est plutôt bon signe.

Le 1^{er} mai, nous avons remis les diplômes du travail à la salle des fêtes de l'hôtel de Ville. 57 travailleurs ont été mis à l'honneur.

Le même jour, nous avons les fêtes de la Batellerie à Dorignies, avec ducasse, braderie, défilé de la musique de la Concorde, un très beau moment. J'en félicite le président de l'association. Les affaires reprennent, la vie reprend et cela fait beaucoup de bien. C'était vraiment une édition avec beaucoup de monde. On aurait pu imaginer qu'il y aurait un peu moins de visiteurs. Le pavoisement était magnifique, les bateliers étaient là, la salle était pleine, un vrai bonheur.

Du 4 au 9 mai, nous avons l'exposition des peintres de l'université d'Anchin en lien cette année avec l'AMPAVE qui présentait des œuvres sur la voie d'eau.

Le 6 mai – malheureusement, pendant ces quelques jours, j'étais absent pour cause de Covid –, nous avons le baptême de la salle de restauration du lycée Edgar Morin qui porte désormais le nom de notre chef de cuisine, Didier VANCAUWENBERGUE, hélas décédé le 23 décembre dernier. C'était un moment fort et émouvant.

Les 7 et 8 mai, avait lieu la 6^e édition de la fête de la voie d'eau avec une animation modélisme bateaux fluviaux, organisée par l'AMPAVE.

Le 7 mai toujours, avait lieu le championnat du monde de boxe WBO au complexe sportif Gayant avec cinq combats professionnels au programme. Quelques victoires, une défaite douaisienne, mais c'était de beaux combats.

Michaël.

M. DOZIÈRE.- Une défaite controversée pour Medhi – on était un peu désolé –, mais Ségolène a réussi à garder le titre, ce qui est aussi l'un des beaux temps forts de la soirée.

M. le Maire.- Exactement. Je regrette de ne pas avoir eu le droit d'y participer.

Du 7 au 15 mai, c'était le 3^e salon international de l'aquarelle, Aquasol, avec une grande exposition aux salles d'Anchin.

Le 8 mai, nous commémorions le 77^e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 à Dorignies, Frais-Marais et au centre-ville.

Le même jour, c'était la brocante au faubourg d'Esquerchin, la grande brocante du 8 mai, organisée par le comité des fêtes.

Le nouveau site Internet, qui en réalité était déjà ouvert depuis quelques jours, est officiellement lancé depuis le 10 mai, c'est-à-dire que l'ancienne adresse bascule depuis cette date sur le nouveau site et l'ancien site n'est plus accessible.

Le 14 mai, avait lieu la 18^e édition de La Nuit des musées. Étant sorti de confinement, j'ai pu en profiter et nous étions quelques-uns là-bas. Il y avait vraiment une ambiance très chaleureuse et très agréable au musée, familiale, très décalée par rapport à ce que peut être l'ambiance d'un musée d'habitude.

Les 14 et 15 mai, c'étaient les championnats de France de 2^e division de foot-fauteuil au complexe sportif Gayant.

Le 15 mai, nous avons le vide-greniers de l'association Beausoleil rue d'Alsace-Lorraine et rue de Verdun.

Hier, c'était la pose de la première pierre du chantier de réhabilitation de la caserne Caux, organisée par Histoire et Patrimoine, où nous étions un certain nombre, sinon un nombre certain.

Demain soir, normalement sous le soleil après quelques jours de pluie assez forte, ce sera la fête des voisins. J'ai de tête une dizaine de lieux à travers la ville.

Le 22 mai, ce sera le marché d'art des artistes douaisiens rue de la Mairie.

Le 26 mai, ce seront les boucles de Gayant pédestres avec quatre parcours. Les inscriptions sont ouvertes depuis maintenant un mois et demi.

Les 28 et 29 mai, moment important, nous avons le 100^e anniversaire du Chœur des mineurs polonais de Douai qui a invité trois chœurs d'hommes, dont le prestigieux Chœur de l'armée française pour une série de concerts.

Il me semble – je me tourne vers Carolle – qu'il y a un deuxième concert le même week-end en parallèle, mais différent de notre musique municipale.

Le 31 mai, le FIGRA commence, c'est la 29^e édition et la 2^e édition douaisienne qui se terminera le 5 juin.

J'avais annoncé d'ailleurs le *live* du maire le 3 juin, mais nous serons ce soir-là dans une soirée importante du FIGRA et je pense que le *live* du maire aura lieu le 10 juin.

Voilà pour les faits et événements du mois écoulé.

Nous avons quelques photos de chantiers terminés et je pense qu'elles sont intéressantes à partager.

(Projection de photographies)

- J'étais allé voir ce chantier sur place, c'est une belle réalisation de la voirie à Dornignies, devant l'école Ferdinand Buisson. Ce chantier a un double intérêt. Le premier intérêt est d'avoir vraiment un vaste espace pour que les parents puissent en sécurité attendre les enfants, repartir avec eux. Même s'il y a derrière les grilles blanches ce long couloir qui mène à la cour, beaucoup de parents restent sur le trottoir et, là, on a vraiment un espace sécurisé et sécurisant. Le deuxième intérêt

est de réduire la zone de circulation des voitures, avec l'objectif de réduire la vitesse qui peut parfois être excessive dans ce coin-là. C'était demandé par les habitants du quartier. C'est une belle réalisation. 50 000 € quand même pour cet aménagement rue Jules-Brabant à Dorignies, devant l'école.

- Requalification de la rue de Bellain et de la Madeleine, l'inauguration a eu lieu, je vous partage encore quelques photos. C'est un projet à 1,8 M€, financé largement par l'État.
- Nous quittons Douai centre pour retourner à Dorignies, nous sommes de l'autre côté de la voie ferrée par rapport à l'école Ferdinand Buisson, nous sommes rue des Alizés. Je crois que les marquages aux sols sont installés. Nous avons là-bas dissimulé les réseaux aériens, renouvelé complètement la voirie, l'éclairage extérieur, réinstallé des plantations, reconstruit finalement complètement la rue des Alizés. C'était important – je me tourne vers Marie – parce que c'est une rue où passent des bus. Finalement, en termes de rue résidentielle, elle n'est pas si passante que cela pour les voitures, mais il y a beaucoup de bus qui y passent et elle était en mauvais état. Il y a eu un travail exemplaire de l'adjointe de quartier sur le contact avec les habitants pour transformer cette rue.

Marie, je ne sais pas si tu veux compléter...

Mme DELATTRE.- Une proposition était faite par le service voirie de deux aménagements et, en complément d'une réunion publique, on a fait un porte à porte pour recueillir les demandes des habitants et leur avis. On était donc parti sur de la création de poches de stationnement en renforcement des poches de stationnement existantes et la création de trottoirs réservés aux piétons.

M. le Maire.- Le stationnement est maintenant tout à fait suffisant. Il y aura deux poches, une poche rue Basly et une poche dans l'espèce de petite enclave du côté de l'espace vert.

Voilà pour les photos.

Michaël, je te laisse la parole.

M. DOZIÈRE.- Simplement, juste avant de débiter le conseil, je voulais que l'on rende hommage à Gaston DONDEYNE qui a disparu. Il avait été longtemps président du tennis de table de Douai, puis président d'honneur. C'était l'un de nos centenaires. Il nous a quittés le 8 mai dernier. J'ai une pensée pour lui.

M. le Maire.- C'est un monsieur qui a eu la chance d'avoir une fin de vie heureuse. Il a vécu chez lui jusqu'à la fin. Son nom ne disparaîtra pas puisque le club house du club de tennis de table porte le nom de Gaston DONDEYNE. Il y a quelques mois de cela, un an ou deux peut-être, on avait inauguré cette salle.

Je propose de nous lever pour ce grand nom du sport douaisien.

(Une minute de silence est observée)

Je vous remercie.

J'ai également une pensée – ce n'est pas un Douaisien, mais un autre maire – pour Gilles GRÉVIN, maire d'Auberchicourt, qui nous a quittés assez brutalement. C'est quelqu'un

que j'appréciais beaucoup. Je me permets d'associer son nom à l'hommage que nous avons rendu à nos disparus.

Jamila, je t'en prie.

Mme MEKKI.- A mon tour de rendre hommage à la journaliste palestinienne qui a été assassinée la semaine dernière dans le cadre de son travail. Je trouve qu'on ne parle pas beaucoup de ces femmes journalistes et palestiniennes. Je voulais lui rendre hommage aujourd'hui.

M. le Maire.- Malheureusement trop souvent, des journalistes sont assassinés. C'est une litanie macabre, que ce soit dans n'importe quel pays du monde, pour ces journalistes qui font un travail souvent dangereux. Il est vrai que c'était une femme extrêmement courageuse dont le nom a d'ailleurs malheureusement fait la une des médias.

Merci, Jamila.

Je vais laisser la parole à Maxime pour l'appel nominal.

POINT N° 1

1.1. Appel nominal - Désignation d'un secrétaire de séance – Adoption du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022

M. DECUPPER-LAUD.- Bonsoir.

Sont présents : Frédéric CHÉREAU, Agnès DUPUIS, Mohamed KHÉRAKI, Stéphanie STIERNON, Jean-Michel LEROY, Jean-Christophe LECLERCQ, Nathalie APERS, Yvon SIPIETER, Khadija AHANTAT, Michaël DOZIÈRE, Marie DELATTRE, Nora CHERKI, Guy CARUYER, Carolle DIVRECHY, Katia BITTNER, Jamila MEKKI, Salima BOUKENTAR, Maxime DECUPPER-LAUD, Guy LAGACHE, Chantal RYBAK, Franz QUATREBOEUF, Anne COLIN, Mohamed FÉLOUKI, Xavier THIERRY, Coline CRAEYE, Yvette WATTEBLED, François GUIFFARD.

- Hocine MAZY arrivera en retard, il est excusé et, en son absence, est représenté par Jamila MEKKI
- Auriane AÏT LASRI est excusée et représentée par Nora CHERKI
- Jean-Marie DUPIRE est excusé et représenté par Agnès DUPUIS
- Avida OULAHCENE est excusée et représentée par Frédéric CHÉREAU
- Yves PIQUOT est excusé et représenté par Stéphanie STIERNON
- Sébastien LANCLU est excusé et représenté par Marie DELATTRE
- Nadia BONY est excusée et représentée par Frédéric CHÉREAU
- Éric LE MAITRE arrivera en retard, est excusé et, en son absence, donne pouvoir à Coline CRAEYE
- Anissa BOUCHABOUN est excusée et représentée par Coline CRAEYE
- Anne-Sophie AUDEGOND est excusée et représentée par Anne COLIN
- Guy CANNIE est excusé et représenté par Yvette WATTEBLED

- Thibaut FRANÇOIS est excusé, représenté par Yvette WATTEBLED

M. le Maire.- Hocine est encore en conseil d'administration de l'ACSD.

J'ai une pensée aussi pour Jean-Marie DUPIRE qui, pour l'instant, se remet d'un pépin de santé. J'espère qu'il sera de nouveau des nôtres, mais je pense qu'il faut qu'il prenne un peu de repos au moins jusqu'en juillet.

Sébastien LANCLU est au conseil d'administration de notre Hippodrome à Arras.

Yves PIQUOT intervient au Festiplanète.

On a trois élus qui bossent en fait, qui ne sont pas des nôtres pour cette raison.

Nous sommes donc 27 présents, 12 excusés et représentés, un bon nombre avec de bonnes raisons, et nous pouvons de toute façon valablement délibérer.

La première délibération concerne le compte rendu du conseil du 27 janvier 2022. Celui de février est en fin de relecture, nous l'aurons en juin.

Y a-t-il des questions, des corrections, des remarques sur le compte rendu du conseil municipal du 27 janvier ? ... Non.

Il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Sous le contrôle de Marion VARRIÈRE et de Jennifer WRONKA, si tout le monde est d'accord, il n'y a pas forcément besoin de passer par la tablette.

C'est adopté.

(Il est procédé au vote)

(Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022 est adopté à l'unanimité)

Je vous remercie.

POINT N° 3 – CULTURE

3.1. Adhésion à l'Agence régionale du livre et de la lecture

M. le Maire.- C'est une proposition de notre adjointe et de notre directrice de la bibliothèque. C'est une inscription qui ne représente pas un montant déraisonnable puisque c'est 80 € par an.

Je ne vais pas vous faire la lecture complète de la délibération.

C'est toujours intéressant de rentrer dans un réseau où on peut se comparer, échanger avec des pairs et obtenir des ressources en soutien à nos projets.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Monsieur THIERRY.

M. THIERRY.- Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais également rappeler qu'il y aurait peut-être un intérêt à prendre en compte la création du futur musée de l'impression et du livre de l'autre côté des voies ferrées. Il y a peut-être des synergies à trouver, je ne sais pas.

M. le Maire.- J'y suis tout à fait favorable, chaleureusement favorable, d'autant qu'il y a une vraie complémentarité entre ce que peut posséder l'Imprimerie nationale comme atelier du vivant du livre et ce que la ville peut posséder comme fonds patrimoniaux remarquables. Le travail en commun sera le bienvenu. Cela dit, cette adhésion est pour la ville. Si demain, l'agglomération veut adhérer, bien sûr ; cela permettra de solliciter l'AR2L en commun sur certains de nos projets.

Je découvrais d'ailleurs tout à l'heure – puisqu'on parle du livre – que nous avons à Douai, dans la zone d'activité de Dorignies, un centre technique du papier qui est un lieu de ressources absolument remarquable pour l'industrie papetière, l'industrie de l'imprimerie. J'y ai fait une visite tout à l'heure. Ils ont des solutions de papier technique, des solutions d'impression, avec même des impressions de circuits électriques que l'on peut désormais imprimer sur une feuille. J'étais assez stupéfait de ce genre de choses. C'est aussi une ressource autour de l'écrit, mais là, on est sûr de l'imprimé dernière génération.

En tout cas, je vous propose d'adopter l'adhésion à l'agence nationale du livre et de la lecture.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 3.1 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

On passe au sport avec la dénomination d'un site. Je passe à la parole à Michaël qui est d'ailleurs à l'origine de la proposition de ce nom.

POINT N° 8 – SPORTS

8.1. Dénomination du site de l'aviron au Rivage Gayant – Alice Milliat

M. DOZIÈRE.- Merci.

Je ferai quand même deux remarques préalables malgré tout, parce qu'il y a toujours des remarques quand on fait quelque chose – peu importe.

Il y aurait, semble-t-il, une tradition qu'un équipement sportif porte le nom de l'adjoint au sport. On a plusieurs équipements sportifs qui portent le nom d'adjoint au sport, la salle Claude Soulary au faubourg de Béthune, le complexe Marcel Theuriet toujours au faubourg de Béthune et la salle Étienne Maillard rue des Wetz.

C'est une tradition que l'on peut arrêter avec moi. Simplement, mon prédécesseur mériterait de donner son nom à un équipement. Je ne veux pas que l'on dise que l'actuel adjoint ne souhaite pas que son prédécesseur puisse avoir son nom. Je souhaite que l'on puisse honorer Jacky à l'occasion. Si c'est une tradition, pourquoi pas, et elle s'arrêtera après Jacky. Je voulais juste préciser la chose parce qu'on me dit que, s'il n'y a pas de nom de salle par rapport à Jacky,

ce serait de ma faute. Ce n'est absolument pas de ma faute, je le redis, je souhaite qu'il y ait une salle à son nom.

Deuxième remarque préalable, on a beaucoup d'équipements sportifs qui ne portent que des noms d'homme, soit d'adjoints au sport, soit d'anciens présidents. Il y avait un petit décalage là-dessus. Il m'a donc semblé important de mettre aussi à l'honneur l'engagement des femmes dans les institutions en tant que dirigeantes sportives.

Beaucoup de femmes se sont engagées à Douai et ont été de grandes présidentes, il y en a encore en exercice et je les en remercie. Alice MILLIAT, c'est un symbole important puisque c'est la pionnière des dirigeantes sportives. Vous avez sa bio sur la table. Elle s'est opposée à Pierre de COUBERTIN qui ne voulait pas de l'engagement des femmes dans le sport féminin, notamment dans les compétitions sportives. Elle s'est beaucoup battue. C'est une belle occasion de lui rendre honneur, surtout que, en plus, on s'inscrit dans les jeux de Paris 2024.

On fera peut-être, si tout va bien, une cérémonie le 10 septembre. La présidente de la Fondation Alice Milliat, qui a donné son accord – puisqu'on ne donne pas le nom d'Alice MILLIAT n'importe comment –, viendrait à Douai pour cette inauguration. On formerait d'ailleurs à ce moment-là un duo avec une Douaisienne. On le sait peu, mais l'une des rares dirigeantes à être présidente de fédération sportive est une Douaisienne, c'est Brigitte SOULARY, présidente de la fédération française de randonnée pédestre. Elle sera donc présente et elles formeront un duo pour mettre en avant l'engagement des femmes en tant que dirigeantes sportives.

Ce sera aussi l'occasion de dénommer le complexe d'aviron et de pouvoir le situer géographiquement, on pourra mettre un panneau pour le signaler géographiquement. Il est donc important de lui donner un nom parce que, jusqu'à présent, on ne pouvait pas le signaler à travers la signalétique.

Une petite anecdote sur Alice MILLIAT, pour notre culture à tous – c'est le secrétaire du CNOSS qui m'a appris cela –, un grand nombre de personnalités aujourd'hui se mobilisent pour que Pierre de COUBERTIN entre au Panthéon en 2024. C'est Érik ORSENNA qui a pris la tête de cette démarche dans le cadre des JO de 2024. Bien évidemment, il ne rentre pas seul ; s'il rentre, il rentrera avec Alice MILLIAT.

M. le Maire.- Je précise que la première partie de ton intervention faisait suite à une discussion que l'on a eue à bâtons rompus sur le bord du terrain de hockey pendant le match ce week-end avec ton prédécesseur Jacky LASVAUX, qui n'était pas demandeur sur ce site-là de quoi que ce soit.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? ... Non.

Je propose de passer au vote qui sera, je l'espère, à l'unanimité.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 8.1 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie beaucoup, chers collègues.

À l'approche des JO de Paris 2024, c'est un très beau signal. On a d'ailleurs retrouvé des phrases de Pierre de COUBERTIN sur le sport féminin. Je pense que Pierre de

COUBERTIN est un grand défenseur du sport mais, sur le sport féminin, il a parfois dit des choses qu'il vaut mieux que l'histoire oublie.

La délibération suivante porte sur un club dont on a déjà beaucoup parlé. Je laisse la parole à Michaël. C'est une délibération technique sur une petite demande de correction suite au vote des subventions en début d'année.

8.2. Subvention exceptionnelle aux Francs nageurs cheminots de Douai

M. DOZIÈRE.- En fait, le club des Francs nageurs, le FNCD, a toujours eu à disposition des éducateurs, des agents de la ville pour encadrer les activités. Cela remonte à 1978 où, à l'époque, il y avait une classe à horaires aménagés avec le collègue Châtelet et une agente était mise à disposition à temps complet de cette classe à horaires aménagés au collège Châtelet. Après, la classe a disparu, les choses ont évolué, le club a sollicité toujours la mise à disposition d'éducateurs mais sur des temps beaucoup plus courts, du temps partagé.

Il y a quelque temps, Romain HARISSART, un contractuel du club, était mis à disposition du club. Il a obtenu son concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, il va donc pouvoir être intégré dans la fonction publique et dans notre équipe de maîtres-nageurs, c'est un très bon maître-nageur. Simplement, il est actuellement en période de stage et, durant cette période de stage, il ne peut pas être mis à disposition.

Le club avait donc un besoin, puisque Romain intervenait comme entraîneur adjoint. Aurélien CLAY, un autre maître-nageur qui, lui, est contractuel, pouvait assumer cette responsabilité. On avait donné notre accord, on l'avait oublié, on était passé un peu à travers au moment des dossiers de subvention. On rectifie donc quelque chose pour lequel on s'était engagé.

M. le Maire.- Je pense que cette délibération ne rencontrera pas beaucoup d'oppositions.

J'ai eu tout à l'heure avec Michaël longuement au téléphone le président du FNCD pour lui signifier qu'il n'y aurait pas d'autre délibération ce soir concernant le FNCD.

Nous avons déjà eu ce débat au cours des derniers conseils municipaux. Nous avons aussi eu, je dois le dire, un long débat en bureau et en groupe majoritaire. Je reste pour ma part choqué et très mécontent de la mauvaise manière que nous a faite le club en plongeant dans le déficit sans prévenir personne. Je crois même que le conseil d'administration du club l'a découvert – en tout cas pour certains de ses membres – dans la presse.

J'ai eu l'occasion de dire à Alain CANONNE que le club, en tant que club formateur, en tant que club d'encadrement de jeunes, n'était pas en danger, que les financements de la ville pour l'activité d'encadrement, les créneaux, la mise à disposition de locaux et même la mise à disposition de personnel municipal étaient maintenus pour tout ce qui relève de l'encadrement des jeunes. Au fond, la vraie question, celle sur laquelle le président reconnaît lui-même qu'il se focalise, est celle de l'équipe élite, et pas seulement de l'existence de l'équipe élite, mais du niveau de l'équipe élite.

Je maintiens pour ma part que, étant donné la course à l'échalote à laquelle se livrent les très grosses écuries de l'élite du water-polo, le modèle économique du club aujourd'hui pour maintenir cette équipe élite à ce niveau ne tient pas, à moins de mobiliser – mais, pour l'instant, là-dessus, le club n'a que des promesses et pas encore d'écrit – des financements substantiels comme les autres clubs élites de l'agglomération ou de sponsors privés.

J'ai aussi dit au président que, suite à un certain nombre de surprises de la part du FNCD, j'attendais que le club rentre, non pas dans une phase de liquidation qui n'arrive pas immédiatement, mais dans une phase de redressement qui nous permettra d'avoir la vérité des comptes, tous les chiffres et la liste complète et exhaustive des créanciers qui peuvent être susceptibles de réclamer des sommes au club. Dès lors que le club rentrera dans cette phase, qui est un processus qui prend un certain temps, le dialogue pourra se poursuivre ; mais, dans l'état actuel des choses, cela me paraît la suite la plus raisonnable et la plus logique de la situation actuelle.

Je ne sais pas, Michaël, si tu veux rajouter quelque chose...

M. DOZIÈRE.- Non, sauf s'il y a des besoins de compléments. Je pourrais revenir sur l'échange que j'ai eu longuement avec le président il y a 10 jours et sur cet échange d'il y a une demi-heure.

M. le Maire.- Je vais mettre au vote cette délibération 8.2.

(Monsieur QUATREBOEUF demande la parole).

Je vais vous laisser la parole, Monsieur QUATREBOEUF, mais je propose que, pour ne pas l'oublier, on vote la 8.2 qui est la suite d'une demande du club.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 8.2 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

Monsieur QUATREBOEUF, je vous en prie.

M. QUATREBOEUF.- C'est juste une demande de précision pour que les choses soient bien claires suite aux propos que vous venez de tenir. J'ai eu un échange très brièvement avec le président tout à l'heure.

Pour que l'on comprenne bien, vous souhaitez ou vous désirez provoquer qu'il dépose le bilan. C'est vraiment cela ? J'ai bien compris que vous craigniez qu'il y ait des créances qui n'auraient pas été signalées et que vous souhaitiez être rassuré là-dessus. C'est tout à fait légitime de votre part, je ne vous en fais pas du tout le reproche. Le président lui-même me l'avait dit. Simplement, tel que vous venez de le présenter, on a l'impression que vous souhaitez qu'il dépose le bilan et qu'un administrateur judiciaire soit saisi ; auquel cas, il faut nous le dire clairement.

M. le Maire.- C'est l'échange que nous avons eu avec Alain CANONNE et, encore une fois, cela ouvre une phase, cela ouvre un processus dans lequel un administrateur sera effectivement nommé, qui prendra connaissance de la situation économique du club et qui pourra ouvrir une discussion avec les financeurs et avec les créanciers.

François GUIFFARD.

M. GUIFFARD.- On ne va pas refaire le débat qui s'est joué lors du précédent conseil municipal où les uns les autres se sont déjà très largement exprimés. J'imagine que c'est une situation que l'ensemble des élus autour de cette table connaissent et maîtrisent suffisamment, en sachant que les choses ne sont pas simples d'un côté comme de l'autre.

Ma question, pour prolonger les propos qui viennent d'être tenus par Monsieur QUATREBOEUF, est de savoir s'il y a une volonté de la ville à l'avenir de scinder en deux le club, entre le volet club amateur sportif, la formation, ce que vous avez rappelé à l'instant, et le fait de ne plus financer à terme la partie élite, à savoir le sport de haut niveau qui a quand même fait la réputation de ce club et qui est d'une certaine façon aussi la locomotive qui entraîne l'ensemble des adhérents et l'ensemble de la formation qui se joue là-bas. C'est le premier élément.

Le deuxième élément est de savoir si, du coup, vous confirmez que la proposition qui a été faite par l'agglomération d'un partage à 50/50 devient caduque de facto. C'est ce que je comprends avec les propos que vous venez de tenir.

Enfin, je voudrais rappeler le regret que j'ai malgré tout. En effet, de mémoire, l'agglomération avait été tenue au courant à la fin du mois de février et, pour la ville, la réception du président CANONNE n'a été faite que le 9 mai. C'est quand même un laps de temps qui me pose question. Je ne dis pas que les choses auraient changé fondamentalement sur la situation, mais ce temps, où il y a eu une espèce de flou et où personne ne savait trop comment les choses allaient avancer, pour moi, n'a pas été bon et n'a pas été suffisamment bien géré.

M. le Maire.- Je pense que, comme dit Brassens, le temps ne fait rien à l'affaire. La décision aurait fondamentalement été la même.

Vous parlez de l'agglomération. J'ai fait une contre-proposition au président POIRET d'un 50/50 non pas sur l'aide d'urgence que réclame Alain CANONNE, mais sur le financement global du club. En effet, même si on met de côté tout ce qui est financement des jeunes, de la pratique amateur, le financement par la ville de l'élite uniquement est à peu près du triple du financement de l'agglomération. Là aussi, cette contre-proposition n'a pas été acceptée.

Au fond, je n'en jette pas la pierre à Christian POIRET puisque, derrière, il a tout un ensemble d'élus, de maires, à mettre d'accord sur un sujet épineux comme celui-là, comme j'ai, moi aussi, un groupe à mettre d'accord sur une telle demande.

Finalement, l'agglomération n'a pas souhaité y aller non plus. C'est un constat que je fais, ce n'est pas une critique.

Aujourd'hui, je le dis très clairement, la pratique amateur, l'encadrement des jeunes, la formation, tout cela est une priorité et, quoi qu'il arrive, nous la soutiendrons. La pratique élite, dans la mesure du raisonnable et à des niveaux de financement qui soient ceux de bons amateurs, nous la maintiendrons. Il n'y a pas de volonté de tuer l'équipe élite. Il y a simplement le constat que, face à de très grosses écuries qui commencent à parler en millions d'euros, qui ont derrière des financements de villes aussi peuplées que le Douaisis et d'agglomérations encore plus vastes, avec des entreprises qui viennent en soutien, nous ne pouvons pas lutter dans la configuration actuelle du club.

J'ai suggéré à Alain CANONNE d'examiner une descente de l'équipe élite. Ce n'est pas une décision qui me revient, mais je pense que cela doit faire partie des hypothèses qu'il regarde.

Aujourd'hui, Alain CANONNE fait du maintien en élite, pour tout un ensemble de raisons sportives, historiques, financières, etc., une priorité ; mais ce n'est pas à moi de mener la politique du club, je ne suis pas responsable de la stratégie du club. Je dis simplement que nous soutiendrons le club de toute façon, quoi qu'il arrive, sur sa pratique amateur et nous pouvons maintenir nos financements sur la pratique élite quel que soit le niveau où joue l'équipe A, il n'y a pas de sujet là-dessus. Simplement, à un moment donné, pour rester au plus haut niveau, c'est à d'autres financeurs de prendre le relais, la ville n'a pas vocation à financer une pratique élite professionnelle.

Michaël, pour conclure, puis on poursuivra.

M. DOZIÈRE.- Effectivement, on ne va pas débattre trop longtemps. Simplement, je souscris un peu à l'idée de notre collègue François GUIFFARD. Il serait peut-être effectivement sain de pouvoir scinder au sein du club les deux activités car, aujourd'hui, ce sont les activités autres que l'élite qui ont été pénalisées par ce dérapage financier. Des financements qui devaient être attribués à la natation artistique ont servi à financer des activités de water-polo élite et aujourd'hui, cette section qui fonctionne bien, qui a des besoins financiers notamment pour des déplacements, ne peut plus le faire parce que l'argent a été aspiré par l'équipe élite.

Il serait donc peut-être plus sain à l'avenir de scinder les deux activités, les deux fonctionnements. C'est d'ailleurs ce qui se fait généralement dans la plupart des clubs, surtout quand une structure professionnelle se met en place. Ainsi, cela éviterait les déceptions.

(Xavier THIERRY demande la parole)

M. le Maire.- Je vais essayer qu'on ne se donne pas trop l'habitude d'avoir plusieurs interventions par groupe sur un même sujet. Je vais quand même laisser Xavier THIERRY prendre la parole.

M. THIERRY.- Merci, Monsieur le Maire.

Cela reste au niveau du sport. Vos derniers propos m'ont rassuré puisque, effectivement, il ne fallait pas que l'arbre cache la forêt.

Ce qui arrive au FNCD est dommageable pour le Douaisis et Douai en premier lieu. En revanche, il y a d'autres clubs qui brillent également sur le terrain. Vous y étiez également dimanche dernier. Je pense que le club de hockey masculin monte en élite et il ne faudrait pas mener tout cela sur le même tableau, surtout que je pense que les budgets ne sont pas dans les mêmes cours non plus.

Je voulais juste rappeler que d'autres sports se démènent également pour faire monter les filles et les garçons vers l'excellence.

M. le Maire.- Tout à fait. On en parlait au bord du terrain avec Michaël, on va regarder cela posément, on va dialoguer avec le club. Celui-là est en bonne santé financière. Il y a d'autres clubs qui tapent à la porte aussi, on pourrait faire le tour de nos 60 clubs de sports ce soir, ce n'est pas le sujet. Effectivement, cela ne m'avait pas échappé que les garçons du hockey montaient.

Je passe la parole à François GUIFFARD très brièvement et, après, on change de sujet.

M. GUIFFARD.- Je ferai très brièvement trois remarques.

La première, on a parlé des JO 2024 tout à l'heure, il y a la possibilité que des Douaisiens du club de water-polo puissent frapper à la porte de l'équipe de France.

Seconde remarque, vous avez évoqué le fait que, d'une certaine façon, la ville portera un regard, et c'est normal, sur la gestion des comptes. Actuellement, ils sont certifiés par un commissaire aux comptes, mais y aura-t-il aussi une réunion au sein du comité consultatif des sports à ce sujet pour que l'ensemble des élus et des différents groupes puissent avoir accès aux mêmes sources d'information que vous ?

Enfin, troisième remarque, de fait, on comprend également qu'aucune autre discipline n'a vocation à Douai à figurer dans le sport d'élite de haut niveau. Du moins en termes de financement, la ville ne pourra suivre.

M. le Maire.- Encore une fois, à un moment donné, le modèle type d'un club de haut niveau, surtout en professionnel, c'est au moins 50 % de financements privés. C'est comme cela que cela fonctionne.

Je ne fais pas une fixette sur la présence de clubs douaisiens en haut niveau parce que, souvent, ce sont... j'allais dire des « pompes à fric », en tout cas, cela coûte très cher. Cela dit, effectivement, ce ne sera pas sur des financements municipaux ou pas majoritairement sur des financements municipaux que demain des clubs resteront ou parviendront en élite professionnelle. Ce n'est pas un modèle économique raisonnable.

Je propose que l'on poursuive.

Je vais passer la parole à Jean-Michel LEROY, en lui proposant de faire une présentation groupée des délibérations 10.1, 10.2 et 10.3 que nous voterons ensuite séparément.

POINT N° 10 – VOIRIE

10.1. Acquisition de terrains – Rue des Moineaux

10.2. Déplacement du local à poubelles rue des Moineaux – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Norévie

10.3. Reconstruction complète des rues des Moineaux et des Pinsons

M. LEROY.- Cela concerne des travaux qui ont commencé pour la construction de la rue des Moineaux et de la rue des Pinsons. On a besoin d'aménager des espaces piétons et cyclistes sur cet axe.

La réalisation assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la ville auront partiellement pour emprise un terrain appartenant à Norévie. À cet effet, il convient d'acquérir les surfaces nécessaires à la réalisation de ces travaux de reconstruction sur la

parcelle située rue des Moineaux cadastrée section AX 658p d'une superficie approximative de 512 m².

Cette acquisition se ferait à l'euro symbolique, la ville prendrait en charge le déplacement du local à poubelles – dont je parlerai après – appartenant à Norévie sur l'axe de reconstruction.

Dans la délibération 10.1, je vous propose d'autoriser l'acquisition de la parcelle AX 658p dans les conditions indiquées et de m'autoriser à signer la convention de prise de possession anticipée.

Délibération 10.2 : suite à cette acquisition de la parcelle appartenant à Norévie, le choix d'une solution de déconstruction et de reconstruction de l'équipement se justifie par le coût moindre d'une démolition-construction d'un local à poubelles. Le coût défini dans la proposition d'avenant au marché passé avec la société Jean Lefebvre (lot n° 1, opération de reconstruction complète de la rue des Moineaux et de la rue des Pinsons) d'un montant 40 836,49 € TTC, est assumé par la ville de Douai.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention à intervenir à cet effet pour le déplacement du local à poubelles.

On a joint les photos. Cela exprime bien la volonté de faire cet axe cycliste et piéton.

La réalisation des travaux, notamment la création d'une piste cyclable en continuité des aménagements cyclables réalisés par Douais Agglo dans le prolongement de la rue, nécessite le déplacement du local à poubelles.

Je vous propose de confier les travaux de démontage et remontage du local à poubelles et ses allées d'accès à l'entreprise Jean Lefebvre. Il en résulte une plus-value de 34 030,41 €.

Le montant du marché passe donc de 524 998,58 € à 559 028,99 € HT. Le montant total des travaux tous lots confondus passe de 599 993,58 € à 634 023,99 €.

Je vous propose d'autoriser l'adjoint délégué au marché public, Monsieur Yvon SIPIETER, à signer l'avenant n° 1 au marché. C'est pour les trois délibérations.

M. le Maire.- On est bien d'accord que le montant des travaux augmente, mais nous avons une subvention de Norévie qui va rentrer et qui va couvrir le surcoût ?

M. LEROY.- C'est cela. On va acquérir le terrain pour 1 € symbolique.

(Arrivée d'Éric LE MAÎTRE à 20 heures 40, portant le nombre des conseillers municipaux présents à 38, le nombre des conseillers municipaux présents et représentés, 39, étant inchangé)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur ces trois délibérations ?

Xavier THIERRY, je vous en prie.

M. THIERRY.- Merci, je ferai une remarque et une proposition.

Je suis passé devant tout à l'heure et il m'a semblé que les travaux étaient déjà commencés. Nous proposer de déplacer le local à poubelles alors qu'il est peut-être déjà par terre me surprend.

Non, pas encore ?

M. LEROY.- Il n'est pas encore par terre, mais on a déjà négocié avec Norévie avant.

M. THIERRY.- D'accord. Effectivement, il y a déjà des tranchées tout autour.

Ma proposition est la suivante : à côté du local à poubelles, pourquoi pas un local vélo ?

M. le Maire.- Oui, on peut tout imaginer, mais un local vélo, ce serait à Norévie de le construire, ce serait un local résidentiel.

Là, pour l'instant, on a surtout cette obligation de déplacer un local à poubelles qui existait déjà. Finalement, on était plutôt parti sur l'idée que Norévie allait le faire tout seul et on s'est aperçu qu'il était plus simple que l'on intègre cela dans la maîtrise d'ouvrage ville sur l'ensemble du chantier.

M. LEROY.- C'est cela. On était obligé d'acheter cette parcelle pour, dans le prolongement des travaux de Douaisis Agglo, avoir une continuité entre les travaux de Douaisis Agglo et les travaux de la rue des Moineaux de la ville de Douai.

M. THIERRY.- Comme on est à l'interface de l'intermodalité, cela pouvait être intéressant aussi d'avoir, si pas un local vélo, une structure pour vélo.

M. LEROY.- Cela peut être un sujet à débattre.

M. le Maire.- Encore une fois, ce ne serait pas de la maîtrise d'ouvrage ville, cela pourrait même être en dehors de ce chantier. Si Norévie veut faire un local vélo, ma foi...

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de mettre au vote la 10.1, l'acquisition des terrains à Norévie, qui était déjà prévue de longue date.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 10.1 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

Ensuite, je vous propose de mettre au vote la convention de maîtrise d'ouvrage par Norévie à la ville pour le déplacement du local à poubelles.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 10.2 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

Et par voie de conséquence, je mets au vote l'avenant au marché puisque le chantier intègre désormais cette prestation supplémentaire.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 10.3 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur FÉLOUKI n'ayant pas participé au vote)

Je vous remercie.

Je laisse la parole à Jean-Michel sur une autre belle délibération.

10.4. Dénomination de la rue Jacques Desbonnet

M. LEROY.- Cela concerne la rue du Canteleu, entre la place d'Haubersart et la rue Cuvelle. On a décidé de dénommer la rue Jacques Desbonnet.

Jacques DESBONNET, né le 27 février 1923 à Douai, était un résistant et officier de la Légion d'honneur. Alors qu'il est âgé de 17 ans, Jacques DESBONNET est marqué par l'appel du Général de GAULLE qu'il entend en direct le 18 juin 1940 sur la BBC.

Vous avez toute sa biographie en dessous, je vous laisse la lire.

La ville souhaite mettre à l'honneur ce résistant douaisien pour son engagement patriotique. C'est la raison pour laquelle je vous propose de renommer une partie de la rue du Canteleu située entre la place d'Haubersart et l'avenue du Maréchal Leclerc « rue Jacques Desbonnet ».

M. le Maire.- Le choix de cette rue ne doit rien au hasard. D'une part, elle est juste à l'arrière du monument aux morts et, d'autre part, elle donne sur l'avenue du Maréchal Leclerc et sur la place de Gaulle. Jacques DESBONNET, je le sais, est un grand gaulliste, très attaché à la figure du Général. Par ailleurs, il est un des rares Français à avoir entendu l'appel du Général de GAULLE le 18 juin, il était avec la famille de Hauteclouque ce jour-là dans leur propriété lorsqu'il a entendu l'appel du 18 juin. Il est aussi très attaché à la famille Leclerc de Hauteclouque qui pourrait d'ailleurs peut-être avoir un représentant ou une représentante présent le jour de la dénomination de la rue.

Par ailleurs, pour des aspects techniques, c'est une rue sur laquelle devrait normalement ouvrir l'hôtel 4 étoiles, il y aura donc une adresse prestigieuse sur cette rue, mais une adresse qui n'existe pas encore. En revanche, il y a peu d'autres portes sur cette rue, nous n'infligeons donc pas un changement d'adresse à tant de gens que cela. Je ne suis pas sûr qu'il y ait plus d'une ou deux portes sur cette rue.

Cela fait tout un ensemble de conditions qui, finalement, en font à mon avis un choix judicieux.

M. LEROY.- L'avantage aussi est que cette rue est prévue au programme travaux 2023. Elle va être complètement réhabilitée.

M. le Maire.- Totalement réhabilitée et de manière très qualitative puisqu'elle est intégrée dans le classement du square Jemmapes. Nous avons même dû faire valider nos choix techniques par l'ABF pour cette rue.

François GUIFFARD, je vous en prie.

M. GUIFFARD.- Je me sens presque forcé d'intervenir parce que le plus grand des hasards a fait que j'ai passé une partie de mon après-midi d'hier avec Monsieur DESBONNET. C'est toujours un moment un peu privilégié, un instant un peu suspendu puisque, à travers Monsieur DESBONNET, c'est finalement une partie de l'histoire locale que l'on retrouve et, en plus, cette histoire sur laquelle reposent nos valeurs, cette histoire dont on peut être fier et cette histoire sur laquelle on peut également construire des modèles puisqu'évidemment, tout ne rentre pas dans les modèles de société historiographiques que l'on connaît.

C'est le premier élément introductif.

Je ne pense pas trahir de secret en disant que Monsieur DESBONNET, avec qui vous avez eu un échange au téléphone...

M. le Maire.- Pas seulement au téléphone, je suis allé chez lui pour lui proposer formellement cette décision.

M. GUIFFARD.- Effectivement et il en était honoré. Justement, il est traversé, j'imagine, par des sentiments très contrastés entre, d'un côté, ce sentiment de fierté et d'honneur et, de l'autre, le fait de se dire « pourquoi moi et pourquoi pas les autres, toutes celles et ceux qui malheureusement sont tombés, sont morts pour la France, sont morts pour le Douaisis, sont morts pour nos libertés ? ».

Au fond, c'est un peu à l'image du dernier poilu décédé pour la France, à travers qui c'est à toute une génération que l'on a rendu hommage, hommage auquel la nation se prête. C'est, à travers la figure de Jacques DESBONNET, l'ensemble des résistants et des résistantes que nous pourrions commémorer ce jour-là.

Autre fait important, vous avez dit à très juste titre que le lieu n'avait pas été choisi au hasard. En réalité, il a été doublement non choisi au hasard, je pense, parce que, finalement, la rue du Canteleu aujourd'hui, malheureusement un peu trop connue pour ses trous et ses bosses, est aussi la rue qu'avait empruntée Jacques DESBONNET pour braver l'interdit allemand de l'occupant, qui était celui de ne pas commémorer le 11 novembre, à l'époque, 1940. Il s'est rendu avec certains de ses camarades au monument aux morts pour le fleurir, pour commémorer la grande histoire des soldats passés.

Enfin, dernière remarque que je voudrais faire, à travers Jacques DESBONNET, c'est aussi l'image et la victoire de nos libertés et de nos valeurs républicaines. Au fond, il est cité son arrestation en 1943, il est extrêmement précieux de se rappeler qu'il a été dénoncé par un commerçant français, mais jamais par un Luxembourgeois qui a pourtant été torturé et fusillé.

M. le Maire.- La délibération raconte les faits de guerre absolument remarquables de Jacques DESBONNET, engagé dans la Résistance, capturé, torturé, évadé, rejoignant l'armée de la France libre, mais son engagement citoyen ne s'est pas arrêté à la fin de la guerre. Depuis des décennies, sans relâche, il raconte, il témoigne, il répond aux invitations dans les écoles et je crois encore jusque tout récemment, alors que, excusez du peu, c'est un monsieur de 99 ans, que nous avons la chance de pouvoir admirer debout à chaque cérémonie patriotique.

Son engagement n'a pas faibli depuis tant de décennies. Je pense que c'est cela aussi que nous devons saluer.

Monsieur QUATREBOEUF, je vous en prie.

M. QUATREBOEUF.- Juste un mot très bref.

Vous savez que, en principe – et c’est une position qui est celle du Modem national, celle de François BAYROU –, nous sommes toujours très réticents sur le fait de donner le nom d’une personnalité vivante à un équipement quel qu’il soit. Pour autant, effectivement, tous les Douaisiens ont un immense respect pour Jacques DESBONNET, je pense donc que cela justifie une exception. Je voulais le dire parce que, d’ordinaire, je suis plus réservé. Là, je pense que nous pouvons être unanimes.

M. le Maire.- Je vous en remercie. Cette unanimité est une belle chose.

Nous ne l’avons pas fait tout à l’heure pour Alice MILLIAT, mais je vous propose de voter à main levée. Je pense que c’était de toute façon le même enthousiasme et la même unanimité pour Alice MILLIAT.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 10.4 est adoptée à l’unanimité)

Je vous remercie beaucoup, chers collègues, et merci de cet hommage mérité à notre grand résistant Jacques DESBONNET.

Rendez-vous le 18 juin prochain. C’est une date qui a été arrêtée avec ses proches et avec lui-même. C’est une date à laquelle il est très attaché. Il y aura deux cérémonies distinctes puisqu’aussi bien notre sous-préfet sera en période de réserve. Le sous-préfet aura le droit d’être présent à la cérémonie officielle du 18 juin, puisque c’est une cérémonie républicaine obligatoire. Il s’associera par la pensée à la deuxième cérémonie qui sera décalée d’un quart d’heure de la première. Vous recevrez évidemment une invitation pour ces deux moments importants.

Merci, chers collègues.

Je passe à la parole à Jean-Christophe LECLERCQ pour une convention avec Alcome.

10.5. Programme pour le nettoyage des mégots de cigarette – Signature d’un contrat avec Alcome

M. LECLERCQ.- Il s’agit d’un programme pour le nettoyage des mégots de cigarette et d’un contrat avec Alcome, un éco-organisme qui a été créé dans le cadre de la REP, la responsabilité élargie des producteurs, suite à la loi économie circulaire.

Le but d’Alcome est d’accompagner, d’indemniser les villes qui s’engagent dans le traitement et la collecte de mégots, avec une indemnité de 1,08 € par habitant et par habitante.

La ville de Douai est déjà membre de l’association des villes pour la propreté urbaine. Nous avons déjà fait un travail depuis des années, avec des indicateurs, notamment les IOP (indicateurs objectifs de propreté) et, par rapport aux objectifs fixés, nous étions déjà à 80 % de ce qui était demandé dans le cahier des charges. On s’est dit qu’il serait intéressant de s’engager avec cet éco-organisme.

Il faudra donc faire un travail sur les spots de mégots, une certaine cartographie. Il y a aussi des obligations de distribuer des cendriers de poche – c'est ce que nous faisons déjà. Il y aura peut-être aussi à faire un travail avec les commerçants.

C'est surtout un contrat d'engagement avec des obligations de moyens. En effet, les objectifs sont définis, mais on est au début des éco-organismes.

Il s'agit d'un contrat d'un an renouvelable.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

M. le Maire.- Tu l'as dit, il y a une subvention à la clé de la part de l'organisme.

Éric LE MAITRE.

M. LE MAITRE.- Merci. Excusez mon retard.

Effectivement, cette disposition paraît très bien. Je suggère qu'elle soit renforcée par l'installation de cendriers si possible. Dans un certain nombre de villes, il y a des cendriers sur les places, par exemple à Arras, mais pas uniquement. On pourrait imaginer de mettre des cendriers fixes en béton, cela ne coûte pas très cher. Cela ne réglerait pas le problème des mégots, mais il y aura une diminution.

On pourrait peut-être envisager à la suite de cela une campagne d'information et de sensibilisation de la population.

On pourrait peut-être aussi avoir un système avec des amendes. Je vois qu'à Paris, c'est 68 € quand on jette un mégot.

Si on pouvait accompagner cette convention par toutes ces choses, ce serait bien, surtout que l'on a la chance d'avoir des élus écologistes à la mairie, cela peut être encore mieux. Merci.

M. le Maire.- Je vais laisser la parole à Madame CRAEYE, mais, surtout sur une petite délibération comme celle-là, si on pouvait ramasser en un seul interlocuteur par groupe, ce serait plus simple et plus rapide.

Madame CRAEYE, je vous en prie.

Mme CRAEYE.- Cela va aller dans le sens de ce que disait mon collègue à l'instant. Il est vrai que l'on peut aussi s'inspirer de ce que font certaines villes pas très loin d'ici, la ville d'Orchies a notamment été reconnue pour sa lutte contre le dépôt de mégots en prenant des arrêtés municipaux pour empêcher les gens de fumer aux abords de certains lieux publics, des parcs, des écoles. En effet, s'appuyer sur un organisme qui a les compétences, c'est bien, mais on peut peut-être faire des choses au niveau proactivité. Comme le disait mon collègue, il y a les amendes. Lorsque quelqu'un réitère et est pris en flagrant délit de jet de mégot sur la voie publique, on peut très bien imaginer en effet la première amende à 68 € et la deuxième à 200 € comme c'est le cas par exemple dans d'autres villes. C'est un peu plus dissuasif. Chacun doit aussi faire le travail à ce niveau-là. Je pense que l'on peut aller encore plus loin.

Autre sujet, il n'y a pas que les mégots de cigarette, vous avez d'ailleurs envoyé récemment dans certains quartiers un courrier à des habitants par rapport aux déjections canines. C'est aussi un vrai sujet et les déjections canines sont peut-être un sujet encore plus embêtant que les mégots de cigarette parce que, lorsqu'on sort de chez soi avec une poussette ou avec un

fauteuil roulant et que le trottoir est plein de déjections canines, c'est encore plus handicapant que des mégots de cigarette. Il y a aussi un vrai sujet là-dessus parce qu'il y en a énormément, notamment dans certains quartiers.

M. le Maire.- Je passe la parole à François GUIFFARD et je laisserai ensuite la parole à Agnès notamment sur la question des abords des écoles.

François.

M. GUIFFARD.- En réalité, je m'interroge sur la signature d'un tel contrat et sur la pertinence de faire appel à un éco-organisme, même si je sais qu'on en est au début de ces éco-organismes et que le principe est que l'on signe aujourd'hui un accord pour un an qui est potentiellement renouvelable. En réalité, c'est un travail qui est déjà mené par les agents. Vous allez me dire que, malheureusement, les déchets de mégots sont tellement importants, ici comme ailleurs, et nombreux sur la voie publique que nous n'avons pas forcément la capacité en interne d'assurer un travail qui soit pleinement efficient. Soit. Malgré tout, c'est un coût pour la collectivité, d'une part. D'autre part, se pose la question de certaines données, c'est-à-dire de savoir combien de mégots on trouve aujourd'hui et où ils sont concentrés. C'est le premier élément.

Le deuxième élément, c'est surtout sur le principe en lui-même. En effet, on fait reposer la responsabilité de la pollution des mégots sur les seuls consommateurs en éludant de fait la responsabilité de l'industrie du tabac qui en est elle-même à l'origine et dont l'éco-organisme est issu, si j'en ai bien compris, parce qu'on est sur le principe de pollueur-payeur.

M. le Maire.- En tout cas, il est financé par l'industrie, mais il n'en fait pas partie.

M. GUIFFARD.- Exactement, mais en faisant des petites recherches, on se rend compte que, dans certaines responsabilités haut placées, on a des vases communicants qui se font.

C'est donc un principe sur lequel j'ai un peu de mal parce qu'Alcome n'a aucun intérêt en soi à faire disparaître le mégot. Sa mission est d'ailleurs bien de le réduire, pas de le faire disparaître.

Se posent de fait des questions qui sont totalement éliminées – ce n'est évidemment pas l'objet de la signature ici, mais je mets le dossier sur la table – sur le recyclage ou sur l'existence des filtres qui sont d'ailleurs l'objet polluant des cigarettes et qui posent un véritable souci parce qu'ils n'ont aucune justification sanitaire.

Enfin, troisième élément, j'exprime certains doutes sur des mesures concrètes. D'une part, je viens notamment de parler de la communication ; encore une fois, on va valoriser l'engagement d'un éco-organisme issu de l'industrie du tabac en faisant comme s'ils n'avaient aucun problème alors qu'ils sont à l'origine même de ce problème contre lequel on essaye de lutter. D'autre part, sur les cendriers, une proposition est faite de mettre des cendriers, mais, en réalité, on sait aujourd'hui, avec des études très concrètes et très récentes, que, si on multiplie les cendriers de rue, cela a pour corollaire en termes de santé publique – c'est là que c'est nocif – l'augmentation du nombre de fumeurs à cet endroit précis. Par conséquent, on est sur une logique perverse par rapport à l'objectif initié.

(Arrivée d'Hocine MAZY à 20 heures 55, portant le nombre des conseillers municipaux présents à 29, le nombre des conseillers municipaux présents et représentés, 39, étant inchangé)

M. le Maire.- Agnès, sur la question de l'abord des écoles qu'a soulevée Madame CRAEYE, et je répondrai brièvement sur le reste.

Mme DUPUIS.- C'est effectivement un sujet que l'on a en commun avec Jean-Christophe. Ce n'est pas tant le mégot qui m'embête, même si c'est un problème en soi, c'est surtout de voir parfois des parents qui fument à la grille même de l'école alors que des tout-petits sont à côté et respirent donc cela alors que leurs parents font peut-être attention à ne pas fumer au domicile, etc.

On est en train de regarder très clairement la possibilité d'avoir un arrêté pour interdire l'usage du tabac et de la cigarette électronique aux abords des écoles. On se rend compte une fois que l'on a dit cela que c'est un peu plus subtil notamment d'un point de vue du droit et qu'il faut que l'on affine. En tout cas, c'est un dossier qui est clairement en train d'être travaillé. Des réunions sont prévues pour aboutir à une proposition, on l'espère, d'ici quelques mois. C'est donc un sujet dont on a bien conscience pour les abords des écoles.

M. le Maire.- Sur le reste, je ne suis pas forcément dupe de ce qu'est Alcome ou de ce que sont ses financeurs. De manière un peu basique ou brutale, il y a un intérêt immédiat pour la ville d'une subvention qui va nous aider à agir et, par les temps qui courent, ce n'est pas maigre. Cet intérêt purement financier peut paraître un peu sordide, mais, matériellement, c'est le plus important.

Au-delà de cela, effectivement la responsabilité des industriels est entière, mais c'est quelque chose qui relève du législateur, il faudrait agir à un plus haut niveau. On est en train de découvrir aujourd'hui – je crois qu'il y a quelques articles de presse récemment – à quel point l'industrie même de production du tabac est extrêmement polluante, consommatrice d'eau et émettrice de CO2. Les mégots qui sont jetés au sol ne sont pas juste de la pollution esthétique. Certains ornithologues alertent sur le fait par exemple que des oiseaux ont trouvé que les filtres de mégots étaient extrêmement confortables pour les nids et ils les recherchent pour fabriquer leur nid, mais, comme c'est plein de polluants, les jeunes oiseaux meurent ensuite en cascade à cause de ces mégots.

Au-delà de cela, s'agissant de toutes les propositions qui ont été faites pour élargir notre action de lutte contre les mégots, je les prends, il n'y a pas de mauvaises solutions et la meilleure manière d'agir est avec un bouquet de solutions.

Je mettrai peut-être un petit bémol sur des cendriers municipaux parce que, à l'investissement, cela ne coûte pas forcément très cher, mais, derrière, c'est du fonctionnement, ce sont encore des choses en plus à aller surveiller, nettoyer. De plus, comme cela a été dit, quand on met un cendrier quelque part, c'est forcément un attracteur, de la même manière que, lorsqu'on met une poubelle quelque part, cela peut parfois devenir un aspirateur à sacs parasites.

Je serais plus favorable à ce que les propriétaires de bar, de café, de restaurant mettent des cendriers. On avait même parlé à un moment sous le premier mandat d'une subvention municipale et je me demande si on n'avait pas fait une délibération sur ce point. C'est quelque

chose que l'on pourrait réactiver, pour encourager les propriétaires puisque c'est souvent dans ces lieux que l'on fume beaucoup. Quand on regarde les terrasses, ce sont parfois des tapis de mégots aux beaux jours après l'heure du déjeuner.

En tout cas, les mégots comme les crottes de chien sont des sujets inépuisables sur lesquels on pourra toujours revenir et qui relèvent au final malgré tout beaucoup du civisme de nos concitoyens.

Je termine en rappelant – et les services m'entendent – que les policiers municipaux ont pour consigne de verbaliser immédiatement un jet de mégots à terre ou une crotte de chien prise en flagrant délit. Ce n'est pas un rappel à l'ordre, ce n'est pas un doigt dressé, on verbalise, sachant que ce n'est pas forcément facile car, bizarrement, les gens redeviennent souvent civiques quand il y a un policier municipal pas loin. Ce n'est pas tant le montant de l'amende qui est important que le fait de la mettre en œuvre.

Jean-Christophe.

M. LECLERCQ.- Vous parlez de flagrant délit. On voit la personne, on lui demande sa pièce d'identité, ce n'est pas toujours très évident.

Ensuite, pour répondre sur l'éco-organisme, je précise que le cahier des charges est défini par l'État, ce n'est donc pas une entreprise privée qui va gérer. Il y a un intermédiaire qui est l'État et qui fixe les règles.

Concernant le recyclage, l'idée est intéressante, mais Alcome avoue même que, financièrement, c'est largement moins cher d'incinérer que de recycler les mégots.

Ensuite, il y a aussi une question de compétence. Actuellement, la compétence de la valorisation des déchets incombe au SYMEVAD et la ville de Douai participe au SYMEVAD. Ce n'est pas nous qui avons en compétence la gestion de la valorisation des déchets. Par contre, l'idée est effectivement intéressante.

Il existe plusieurs start-ups qui sont sur cette niche de marché, mais il n'y a pas d'entreprise nationale, et pour cause, parce que c'est tout simplement très peu rentable. L'idée de faire venir une entreprise du sud de la France avec un camion pour venir chercher nos mégots et les recycler dans le sud de la France n'est pas non plus idéale.

En revanche, on est en contact avec une start-up des Hauts-de-France, avec un jeune entrepreneur qui est d'ailleurs issu de l'école d'ingénieurs de Lille. Je le disais la dernière fois, l'écologie crée de l'emploi, il y a des start-ups sur ce marché. On est vraiment sur une niche de marché.

En tout cas, je pense que, si on veut vraiment développer le recyclage, c'est une question de volonté politique au plus haut niveau.

M. le Maire.- On va s'arrêter là sur le débat et passer au vote.

Qui est contre cette adhésion ? Qui s'abstient ?

Il va falloir que l'on passe au vote sur tablette.

(Il est procédé au vote électronique)

(La délibération 10.5 est adoptée par 38 voix pour et 1 abstention)

Je vous remercie.

Je vais laisser la parole à Jean-Christophe LECLERCQ pour la délibération suivante.

POINT N° 11 – ESPACES VERTS

11.1. Maintenance des espaces verts – Lot n° 7 « entretien d'un terrain synthétique de hockey et d'une piste d'athlétisme » - Passation de l'accord-cadre

M. LECLERCQ.- Elle est assez simple, c'est la suite de la délibération d'avril 2022 concernant l'accord-cadre sur le marché des espaces verts concernant le lot n° 7 sur l'entretien du terrain synthétique de hockey.

Suite à l'analyse des offres, l'offre retenue est celle de la société Aqua Clean.

Je vous propose d'autoriser l'adjoint délégué aux marchés publics à signer l'accord-cadre.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur cette délibération relativement technique ? ... Non.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 11.1 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

On va passer à la délibération 12.1, je passe à la parole à Stéphanie STIERNON.

POINT N° 12 – URBANISME LOGEMENT

12.1. Local commercial sis à Douai, rue de la Cuve d'Or – Fixation de loyer – Promesse de bail et bail commercial

Mme STIERNON.- Cette délibération concerne le local commercial situé rue de la Cuve d'Or. Il s'agit, pour les personnes qui connaissaient les commerces précédents, de ce que l'on appelait anciennement le Factory ou La Scala – histoire de repérer.

Cette délibération concerne la fixation d'un loyer. Une porteuse de projet, Madame Kenza SAVARY, envisage l'ouverture d'un salon de thé proposant de la haute pâtisserie sur ce local.

Il s'agit de la parcelle cadastrée n° 462, 470 et 471, plus précisément du local de rez-de-chaussée.

L'ouverture du commerce est prévue pour le 1^{er} septembre prochain.

Dans la délibération, vous avez le détail des travaux pris en charge par la municipalité, qui comprennent en résumé la remise aux normes du local. Les travaux d'aménagement intérieur sont à la charge de Madame SAVARY.

Le loyer s'élèvera à 818,50 €, pour une durée de neuf ans. Il s'agit d'un bail commercial classique. Une somme sera versée pour dépôt de garantie de l'ordre de 982 €.

Vous avez l'ensemble des conditions suspensives. La promesse de bail comprendra les conditions suspensives liées à l'obtention du prêt, à la délivrance des autorisations d'urbanisme et à l'acceptation par le syndic de copropriété pour l'installation d'une terrasse puisque ce local a la particularité de faire partie de la copropriété de la Cuve d'Or.

Il vous est proposé de fixer l'ensemble des conditions financières avec obligation de chacune des parties dans la promesse de bail d'autoriser la signature de la promesse de bail et de charger Maître Vincent PILARCZYK de la rédaction de la promesse de bail et du bail commercial qui va être conclu.

M. le Maire.- Sur les surfaces, on mentionne une superficie de 46 m² qui est en réalité celle des parties annexes. La partie principale fait 108 m², à additionner aux 46 m².

Monsieur THIERRY.

M. THIERRY.- Merci, Monsieur le Maire.

On se réjouit qu'une jeune douaisienne pleine de talent puisse s'installer dans notre ville.

La délibération le mentionne, il y a un R+1, mais qui, a priori, n'intéresse pas la preneuse. Est-ce que globalement on peut scinder ces deux locaux ? Sinon, qu'advient-il du R+1 ?

M. le Maire.- Je suppose que oui. Je laisse la parole à Stéphanie.

Mme STIERNON.- Effectivement, une scission sera envisagée. Là, dans son projet, elle était intéressée par le rez-de-chaussée. On verra ensuite comment la scission pourra s'organiser. Dans un premier temps, on est uniquement sur le rez-de-chaussée.

M. THIERRY.- On peut toujours mettre une porte, mais, de ce que je comprends, ce sera inaccessible. Il y a donc un local qui sera vacant à cet endroit. Le R+1 est visible depuis la rue. Est-ce qu'il y aura une vitrine animée ?

Mme STIERNON.- Ce n'est pas envisagé pour le moment. Cela peut se réfléchir. Pour le moment, très clairement, le projet qui a été travaillé est celui du rez-de-chaussée pour permettre à la porteuse de projet de s'installer, c'était la priorité.

M. le Maire.- S'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 12.1 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

Nous avons un second loyer commercial à fixer, cette fois-ci place du Marché aux Poissons.

12.2. Local commercial sis à Douai, 2, place du Marché aux Poissons – Fixation du loyer - Promesse de bail et bail commercial

Mme STIERNON.- C'est effectivement une délibération du même type pour le 2 place du Marché aux Poissons.

Cette fois, il s'agit de deux porteurs de projet, Monsieur Gilles FRENOY et Monsieur Alexandre GUERMAZI, qui envisagent d'exploiter un commerce de vente de chocolats, de confiseries et de thés haut de gamme.

L'ouverture de ce commerce est également prévue au 1^{er} septembre prochain, avec là aussi une partie des travaux assurée par la municipalité et une partie des travaux assurée par les porteurs de projet.

En termes de loyer, il s'agit cette fois d'un bail de neuf ans avec un loyer de 500 € et un dépôt de garantie de 600 €.

Les conditions suspensives sont du même ordre.

Vous retrouvez la même structure de délibération. Il s'agit là aussi de fixer l'ensemble des conditions financières, d'autoriser la signature de la promesse de bail et de charger Maître Vincent PILARCZYK de rédiger la promesse de bail et le bail commercial.

Vous avez le plan de la place du Marché aux Poissons qui permet de bien repérer la parcelle n° 223. Il s'agit en fait du bâtiment qui fait l'angle.

M. le Maire.- Selon les surfaces, c'est un local qui n'est pas très grand, on est sur 37,63 m², d'où le loyer de 700 €.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Xavier THIERRY.

M. THIERRY.- Merci.

La mairie a la globalité de l'immeuble et le logement au-dessus reste indépendant du commerce. Le projet de Messieurs FRENOY et GUERMAZI ne concerne que la partie local commercial. Est-ce que le logement est occupé actuellement ?

Mme STIERNON.- Non. Par contre, il existe un accès séparé. Pour le moment, il n'est pas occupé, mais une demande est en cours.

M. THIERRY.- Merci.

M. le Maire.- On va passer au vote.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 12.2 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

POINT N° 13 – FÊTES ET ANIMATIONS

13.1. Rémunération du personnel extérieur au service événementiel et vie associative

pour les fêtes de Gayant

M. le Maire.- C'est une belle délibération qui sent bon l'approche de Gayant.

Depuis 2018, nous n'avions pas revalorisé les indemnités que nous payons aux porteurs, quêteurs, chef de protocole et habilleurs de nos géants puisqu'ils sont des collaborateurs occasionnels du service public que nous rémunérons pour cela. Avant la petite augmentation de 2018, cela avait été pendant longtemps très stable.

Je propose de revaloriser légèrement les montants que nous versons à la corporation de Gayant, selon les chiffres que vous trouverez dans les tableaux.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? ... Non.

J'espère que nos porteurs sont repartis à l'entraînement, se sont remis à courir et à faire un peu de musculation car, après deux ans d'arrêt, il va leur falloir reprendre le rythme. On est très impatient de les retrouver.

Je vais d'ailleurs vous faire part d'une décision très importante prise cette semaine par le bureau municipal. C'est toujours un choix cornélien au moment de Gayant de savoir où sortiront les petites figures le lundi de Gayant. On répartit à travers les quartiers. Il y a une quinzaine de quartiers à travers la ville et il faut servir tout le monde, mais on ne peut pas sortir dans tous les quartiers en même temps chaque année. Cette année, ce sera au faubourg de Béthune le lundi de Gayant.

Je ne sais pas à combien de dodos on en est, on en approche, mais cela sent bon.

Pour cette délibération, y a-t-il des questions ? ... Non.

Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 13.1 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

Monsieur le Président de la corporation, vous pourrez tranquillement transmettre l'information.

Pour la prorogation d'un dispositif existant, je rends la parole à Stéphanie STIERNON.

POINT N° 15 – DIVERS

15.1. Aide aux porteurs de projets commerciaux en centre-ville : prorogation du dispositif d'aide aux loyers

Mme STIERNON.- Nous avons actuellement un dispositif d'aide aux loyers pour des locaux commerciaux qui court, comme vous le voyez dans la délibération, jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

Il vous est proposé ici de proroger ce dispositif pour une durée de quatre ans. Vous avez un résumé des différentes conditions.

- Les porteurs de projets éligibles sont ceux qui créent une nouvelle activité ou qui opèrent un transfert d'activité.
- Les baux concernés sont les baux commerciaux à exclusion des baux précaires. Il s'agit bien de locaux également situés dans le périmètre défini du centre-ville.
- L'aide mensuelle au loyer du local commercial est fixée à un taux de 50 % du montant du loyer, avec un montant d'aide maximal de 400 € mensuel et un plafond d'aide par dossier de 4 800 € par an.
- La durée de l'aide est limitée à un an, comme c'était le cas dans la délibération précédente.
- La demande d'aide est à formuler par dossier et l'attribution de l'aide fera l'objet d'une délibération en conseil municipal après instruction du dossier.

M. le Maire.- C'est un dispositif qui existait déjà, que nous ne créons pas aujourd'hui, que nous prolongeons simplement.

Madame CRAEYE.

Mme CRAEYE.- Je ferai deux remarques sur cette délibération. C'est un bon dispositif pour lequel nous sommes tout à fait favorables.

Ma première remarque concerne le périmètre d'intervention qui est restreint à six rues. C'est dommage parce que, dans certains quartiers, il y aurait un besoin et une demande de la part des habitants de voir du commerce de proximité se développer et, si ce dispositif pouvait s'appliquer aussi à d'autres quartiers, cela inciterait peut-être certains investisseurs à en profiter, à en bénéficier, à tenter leur chance et à lancer leur commerce de proximité. C'est donc un peu dommage. Cela dit, c'est comme cela depuis longtemps, on l'a bien compris.

Ma deuxième remarque, qui est un peu plus dérangeante, concerne les modalités d'attribution. Il est écrit dans le document que le dossier doit être transmis à l'adjointe, que c'est ensuite l'adjointe qui l'étudiera, que potentiellement le comité consultatif commerce et artisanat pourrait être sollicité – on voit bien qu'il y a beaucoup de conditionnels là-dedans – et qu'au final, c'est l'adjointe qui rendra un avis favorable ou défavorable. En fait, la décision se fait donc à la discrétion de l'adjointe, ce qui nous dérange un peu.

Il y a quelques mois, vous avez mis en place le comité consultatif commerce, qui est une bonne chose et qui permet d'impliquer plusieurs élus, majorité et oppositions confondues. Comme c'est déjà le cas lors de l'attribution de subventions aux associations – vous le savez, on a déjà fait quelques réunions à ce sujet –, on peut parfois évoluer et changer d'avis lorsqu'on peut discuter entre oppositions et majorité dans ces instances.

Je trouve donc dommage de ne pas inclure de facto ce comité consultatif dans le processus décisionnel, surtout que vous aviez dit, lors de la nomination de la nouvelle adjointe au commerce, qu'elle était très prise et qu'elle aurait très peu de temps à consacrer aux

commerçants. Il est donc dommage de mettre de côté cette instance où il y a des élus motivés et qui ont envie de s'impliquer pour le commerce.

C'est vraiment pour nous le point le plus dérangeant. Tout repose sur une décision unilatérale de l'adjointe, même si c'est ensuite soumis en délibération en conseil municipal, mais on sait comment cela se passe vous et moi. Je trouve vraiment regrettable le fait de ne pas avoir la possibilité d'en échanger en comité consultatif.

M. le Maire.- Avant de repasser la parole à Stéphanie, je rappelle juste un point sur l'intitulé de sa délégation. Stéphanie est adjointe à l'aménagement et à l'urbanisme, pas spécifiquement au commerce. Je veux bien que le commerce soit une composante de cela, mais l'intitulé de la délégation de Stéphanie est « aménagement et urbanisme ». Nous avons deux délégués au commerce, mais il n'y a pas d'adjoint au commerce sous cet intitulé.

Mme CRAEYE.- Dans le texte, il est écrit « adjointe » et c'est bien Madame STIERNON qui prend la parole pour les délibérations.

M. le Maire.- Je rends la parole à Madame STIERNON sur ce sujet.

Mme STIERNON.- Je reviens sur ce qui vient d'être dit puisque j'allais démarrer mon intervention de cette façon. Dans la délégation, on n'a volontairement pas indiqué l'intitulé « commerce » pour bien entendre que la problématique des commerces est importante, mais fait partie d'une problématique plus large qui est celle de l'aménagement du territoire communal. Cela avait été expliqué.

C'est exprimé de cette façon dans le règlement, cela peut effectivement être lu de cette façon.

Très clairement, on avait également expliqué que, sur la thématique commerce, on valorisait une équipe et c'est bien ce qui est le cas aujourd'hui. On oublie ici de préciser que, dans l'équipe autour des relations aux commerçants de manière générale et pour travailler sur ces problématiques, on a également deux conseillères municipales que sont Carolle DIVRECHY et Nadia BONY.

Sur les thématiques des commerces, l'avis des adjoints et des adjointes de quartier est également un avis important.

D'ailleurs, au-delà de cette aide pour les commerçants, on se rend compte également de cette vision de quartier qui est importante, notamment par tout le travail qui se fait actuellement au titre du PLU sur les centralités commerciales, travail qui sera également présenté en juin sur ce sujet.

Très clairement, on est vraiment davantage sur un travail d'équipe au sein de la majorité, mais également avec différentes instances et avec différents acteurs. C'est quelque chose qui nous tient à cœur et il n'y a absolument pas de volonté particulière d'être sur une décision unilatérale de la part d'une personne ; y compris quand on parle de passage en conseil municipal, on voit bien qu'on n'est absolument pas sur une décision d'une personne. En tout cas, ce n'est pas du tout le souhait et ce ne serait absolument pas pertinent de le gérer de cette façon.

M. le Maire.- En plus, en réalité, sur la plupart des dossiers, ce ne sera pas vraiment une décision, mais simplement le fait d'acter que la personne entre dans les clous dès lors que l'on

respecte le cadre de la délibération. Ce qui pourrait passer en commission, ce sont des sujets un peu litigieux, mais c'est finalement rarement le cas.

Stéphanie ?

Mme STIERNON.- Pour préciser mon propos, parce que c'est un terme que je n'ai peut-être pas utilisé, il y a effectivement une procédure d'instruction des dossiers. Certaines pièces, certains éléments sont demandés. Partant de là, ce n'est pas une décision à la discrétion de quelqu'un, on est bien sur une évaluation de critères objectifs qui relèvent d'une instruction.

M. le Maire.- Après cela, en réalité, il y a une subvention un peu automatique dès lors que la personne respecte les critères.

Un mot sur le fait d'élargir le périmètre, là encore, je pense que les commerces du centre-ville sont spécifiques par rapport aux commerces que l'on peut trouver dans d'autres quartiers. Dans nos quartiers périphériques, ce sont souvent des commerces de bouche, de proximité ; on va trouver une boulangerie, un bar, ce genre de chose. En centre-ville, on a des commerces plus rares que l'on trouve à un exemplaire à l'échelle de la ville et qui ont une zone de chalandise plus large, mais parfois des commerces un peu plus fragiles ou difficiles à faire vivre. C'est pourquoi, pour l'instant, nous avons ce périmètre.

On peut y réfléchir. On a eu récemment une petite alerte sur un café à Frais-Marais. Au cas par cas – mais, dans ce cas, cela ne fait pas forcément l'objet d'une délibération cadre – , on peut être vigilant à des commerces qui seraient structurants pour un quartier ou pour un sous-quartier parce que, à cet endroit, il n'y a que cela.

Madame CRAEYE, je vous passe la parole mais, pour votre groupe, ensuite, on s'en tiendra là. Deux interventions, c'est bien. Je passerai ensuite la parole à Monsieur GUIFFARD.

Mme CRAEYE.- Je voulais juste revenir sur ce qui a été dit par Madame STIERNON. Dans la délibération, il est clairement écrit noir sur blanc que c'est l'adjointe qui rend l'avis favorable ou défavorable. Vous pouvez donc comprendre notre interrogation là-dessus.

Cela dit, vous avez dit autre chose qui m'a interpellée : « c'est un travail d'équipe au sein de la majorité ». Dans ce cas, pourquoi avoir mis en place le comité consultatif commerce ? À quoi sert-il ? Cela fait plusieurs mois qu'on ne s'est pas réuni et, typiquement, sur ce type de dossier, ce serait l'instance pour les présenter, pour en échanger. Je ne comprends pas pourquoi de facto cela doit rester un travail uniquement au sein de la majorité. Je le répète, je déplore.

M. le Maire.- Stéphanie.

Mme STIERNON.- En fait, c'était la première phrase. Il fallait juste écouter la phrase suivante où je disais : « c'est un travail d'équipe au sein de la majorité et c'est un travail avec d'autres acteurs ». Je l'ai précisé.

Mme CRAEYE.- Je ne vois pas en quoi l'opposition est impliquée dans ce travail...

M. le Maire.- Madame CRAEYE, je pense que tout le monde s'est exprimé.

Mme CRAEYE.- On laisse sous-entendre que je n'ai pas écouté, mais j'ai écouté, vous avez bien dit que c'était un travail de majorité...

M. le Maire.- Madame CRAEYE, vous n'avez pas la parole !

Mme CRAEYE.- J'ai demandé que l'opposition soit aussi impliquée...

M. le Maire.- Vous n'avez pas la parole !

Quand on dit que c'est un travail d'équipe, le contact avec les commerçants...

Mme CRAEYE.- Je pense que Madame STIERNON sait prendre la parole quand elle le veut aussi. Je demande à pouvoir aller jusqu'au bout de mon propos...

M. le Maire.- Le contact avec les commerçants est à la charge de plusieurs élus de la majorité. En revanche – et c'est une tout autre chose –, la commission commerce peut et doit se réunir. Elle se réunira sous la responsabilité de l'adjointe.

François GUIFFARD.

M. GUIFFARD.- Je vais être très bref parce que, en réalité, vous avez dit dans votre propos, Monsieur le Maire, l'essentiel de ce que je voulais rappeler.

Lorsque j'étais intervenu au mois de mai 2021 l'an dernier, au moment de la création de ce dispositif, j'avais tenu peu ou prou la même intervention que vient de tenir Madame CRAEYE sur l'extension du périmètre et le fait de renforcer cela dans les centralités de quartier.

À mon sens, il y a des commerces qui sont structurants. Vous avez évoqué le cas de Frais-Marais, c'est aussi le cas à mon sens à Dorignies et même ailleurs. Il faudra peut-être à un moment donné que l'on se pose, majorité et oppositions, sur ce dossier pour trouver la meilleure définition possible pour appliquer ce qui se passe aujourd'hui en cœur de ville à différents quartiers.

En effet, d'après une statistique que j'ai en tête, un habitant du cœur de ville dispose de 40 % de commerces en plus qu'un habitant des QPV. Dès lors, le manque de commerces dans les quartiers prioritaires de la ville est souvent vécu comme une inégalité supplémentaire à laquelle nous devons répondre collectivement.

M. le Maire.- C'est un sujet que l'on ne va pas trancher ce soir, mais qui peut à un moment donné faire l'objet d'une réflexion. Je note les interventions de Madame CRAEYE et de Monsieur GUIFFARD à ce sujet.

Je vous propose de voter sur cette délibération.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 15.1 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie, chers collègues, et merci de ce débat.

Je passe la parole à Stéphanie pour la délibération 15.2.

15.2. Subvention exceptionnelle à l'UCAD dans le cadre de son recours contre le projet d'extension du magasin Lidl

Mme STIERNON.- Il s'agit d'une subvention exceptionnelle à l'UCAD, l'union du commerce et de l'artisanat douaisien, dans le cadre du recours contre le projet d'extension du magasin Lidl.

Vous avez un rappel des faits dans la délibération. La commission départementale d'aménagement commercial a validé en février 2022 le projet de création, plus exactement le transfert du supermarché Lidl sur une surface de 750 m² qui passe à 1 418 m², sur la route internationale à Lambres-Lez-Douai. Le projet implique le rapprochement du Lidl du centre-ville de Douai sur ce secteur, le doublement de la surface commerciale.

Il est considéré que ce projet va à l'encontre des objectifs de redynamisation du centre-ville sur, qui plus est, un territoire en opération de revitalisation du territoire avec une action Cœur de ville, d'où le recours.

Il est proposé une subvention exceptionnelle dans la limite de 5 000 € à l'UCAD pour couvrir les frais engagés pour mettre en place ce recours.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

Monsieur THIERRY, je vous en prie.

M. THIERRY.- Merci, Monsieur le Maire.

On ne peut qu'être favorable à continuer cette politique de dynamisation du commerce de centre-ville pour éviter de le repousser vers l'extérieur.

En revanche, avant que ce projet d'extension du magasin Lidl soit validé, il a dû passer en commission d'attribution. Je pense que des personnes de la ville y siégeaient. Non ?

Mme STIERNON.- Non

M. THIERRY.- Daniel SELLIER y siégeait à un moment donné.

Mme STIERNON.- Non. À ce titre, la ville de Douai n'avait pas de siège en commission départementale d'attribution.

Effectivement, les choses n'auraient pas été très logiques si on se positionnait aujourd'hui autrement. Il n'y avait pas de siège de la ville.

Je rappelle d'ailleurs les faits, au-delà du rapprochement du Lidl. Le transfert du magasin crée une friche et, dans cette friche, il est envisagé un restaurant. Vous comprenez donc tout l'enjeu en matière de revitalisation et de redynamisation du centre-ville. C'est clairement un problème pour les centralités, celle du centre-ville de Douai, mais pas que. C'est toute la question de la position que l'on prend par rapport à ce commerce de périphérie qui reste effectivement problématique aujourd'hui.

M. THIERRY.- Tout à fait, on est à 200 % derrière ce type de démarche.

M. le Maire.- Merci de cette intervention.

On va donc passer au vote.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 15.2 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie beaucoup, chers collègues, de cette unanimité et de ce soutien à notre UCAD.

Je vais vous présenter, si vous me le permettez, les trois délibérations suivantes, 15.3, 15.4 et 15.5, ensemble.

15.3. Elections professionnelles 2022 – Commissions administratives paritaires (CAP)

15.4. Elections professionnelles 2022 – Commission consultative paritaire (CCP)

15.5. Elections professionnelles 2022 – Comité social territorial (CST)

M. le Maire.- L'État nous fait l'obligation de voter six mois avant la date des élections syndicales sur la composition de nos commissions administratives paritaires, de notre commission consultative paritaire et de notre comité social territorial.

Vous aurez remarqué d'ailleurs qu'il n'y a pas de « P » dans le nom de comité social territorial, il n'est pas obligatoirement paritaire. C'est un choix de la ville de Douai de le maintenir paritaire, c'est un engagement que nous avons pris auprès des représentants du personnel. C'était au demeurant le cas jusqu'à présent dans le comité technique, qui déjà n'était plus paritaire de droit, et dans le CHSCT qui n'était pas non plus paritaire de droit.

Au fond, le CST fusionne l'ancien CT et l'ancien CHSCT. D'ailleurs – c'est surprenant, il faut que tout change pour que rien ne change –, on crée au sein du CST une sous-formation qui en fait reproduit l'ancien CHSCT.

Le plus important dans ces délibérations est simplement que nous devons constater les effectifs de notre collectivité au 1^{er} janvier 2022 pour déterminer le nombre d'élus représentant le personnel dans chaque catégorie en CAP et de manière globale en CCP. La commission consultative paritaire concerne nos agents non-titulaires qui sont moins nombreux, mais qui ont le droit d'avoir une commission spécifique pour tout ce qui concerne des sujets individuels.

Vous avez les chiffres.

Pour les CAP, nous aurons, en catégorie A, quatre représentants du personnel ; en catégorie B, quatre représentants du personnel et, en catégorie C, six représentants du personnel. Il y a également des suppléants au même nombre que les titulaires.

En commission consultative paritaire, pour les personnels non-titulaires, nous aurons trois représentants du personnel et autant de suppléants.

Dans le comité social territorial, il y aura six titulaires et autant de suppléants représentant nos agents.

Y a-t-il des questions sur ces trois délibérations qui sont très formelles et encadrées par le droit ?

François GUIFFARD.

M. GUIFFARD.- Ce n'est pas tant une question que peut-être une indication. Monsieur le Maire, n'y aurait-il pas un oubli dans la formulation en fin de délibération quand il est écrit – je cite – « *Je vous propose donc de créer des commissions administratives paritaires communes aux fonctionnaires de la ville et du CCAS* ». Ne manque-t-il pas la caisse des écoles ?

M. le Maire.- C'est une bonne question. Je ne suis pas sûr que l'on soit obligé de le mentionner. Il me semble que la caisse des écoles n'est pas censée avoir ses propres instances. Elle était d'office sous la gestion administrative de la ville, me semble-t-il.

En revanche, vous attirez l'attention du conseil sur un point important. En accord avec les organisations syndicales, nous avons choisi des CAP, une CCP et un CST communs à la ville et au CCAS. Au fond, c'est notre historique, c'était déjà le cas.

Je propose de mettre au vote ces trois délibérations l'une après l'autre.

(Il est procédé au vote de la délibération 15.3)

(La délibération 15.3 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

(Il est procédé au vote de la délibération 15.4)

(La délibération 15.4 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

(Il est procédé au vote de la délibération 15.5)

(La délibération 15.5 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

15.6. Adhésion au dispositif interne du CDG59 de signalement des actes de violence, d'atteintes à l'intégrité physique, de harcèlement, de discrimination, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation

M. le Maire.- C'est une proposition que nous fait le centre de gestion du Nord d'un outil qui est double.

C'est à la fois un outil de remontée de signalements et, pour certains agents, cela offre une voie supplémentaire de signalement. Les agents peuvent parfois s'adresser directement à leur hiérarchique, aux ressources humaines, à un autre représentant de l'administration, parfois passer par le canal des organisations syndicales pour passer un message. Certains agents peuvent vouloir aussi passer par un interlocuteur extérieur qui peut parfois être le médecin du travail ou, dans ce cas, le CDG 59.

Autre intérêt de cette adhésion, il nous arrive parfois, comme à toute collectivité, de réaliser des enquêtes administratives ou des opérations de médiation professionnelle dans un service. Au fond, nous avons un service des ressources humaines parfaitement capable de mener

ces travaux, que ce soient des enquêtes administratives ou des médiations professionnelles, mais ce sont souvent des moments très chronophages, surtout quand on veut les faire de manière scrupuleuse, prendre le temps d'écouter, prendre le temps d'écrire tout ce qui a été dit. Or, notre service de ressources humaines fonctionne assez souvent en flux tendu, avec beaucoup de missions du quotidien qui doivent sortir en temps et en heure. C'est finalement plus confortable de s'appuyer sur un organisme extérieur.

J'ajouterai que cela permet de n'avoir plus aucun doute – personnellement, je n'en ai pas – sur la neutralité de celui ou celle qui réalise l'enquête. Je sais, pour les avoir vus à l'œuvre, que, lorsque notre service des ressources humaines mène des enquêtes, c'est de manière neutre et en écoutant chacun. Là, on a en plus un acteur qui va être extérieur de facto à la municipalité, qui ne connaît pas l'historique, qui ne connaît pas les agents et dont la neutralité sera évidemment indiscutable.

Voilà pourquoi je vous propose cette adhésion aujourd'hui, sachant que la participation financière est fixée à 5 € par an, par agent ou par agente.

Y a-t-il des questions sur cette adhésion ? ... Non.

Je vous propose de mettre cette délibération au vote.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 15.6 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

15.7. Modification du tableau des effectifs

M. le Maire.- C'est simplement qu'un de nos agents monte en grade. Il s'agit de Monsieur MOUTON à qui je souhaite confier les fonctions de responsable de la police de proximité. Ce n'est pas un recrutement, ce n'est pas une création de poste nette.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Madame CRAEYE.

Mme CRAEYE.- Comme vous dites, il n'y a pas de nouveau policier municipal au final. Pourtant, vous vous étiez engagé dans le contrat de sécurité intégré à augmenter les effectifs de votre police municipale.

Je voulais donc savoir où en étaient les recrutements pour augmenter les effectifs à 16 policiers municipaux. C'est ce qui était écrit, ce n'est pas énorme et bien en deçà ce qui serait nécessaire. En effet, on dit en général qu'il faut un policier municipal pour 1 000 habitants, on est donc quand même loin des 39 policiers municipaux.

Ma deuxième remarque concerne une nouvelle fois les caméras piétons qui sont en train de prendre la poussière depuis novembre dernier. Je ne sais pas si, depuis le mois dernier, vous avez avancé sur le fait d'équiper nos policiers municipaux de ces caméras piétons qui pourront bientôt être sur les étagères du musée de la Chartreuse.

M. le Maire.- Vous n'étiez pas obligée d'aller dans ce niveau d'ironie.

On a recruté des policiers municipaux supplémentaires. Là, c'est simplement que nous avons eu un départ et nous remplaçons le responsable de la police de proximité par un autre responsable.

Je ne sais pas, Jean-Michel, si tu veux répondre sur les caméras piétons...

M. LEROY.- Les policiers municipaux vont passer une formation pour l'utilisation de ces caméras.

Je ne sais pas si vous l'avez vu, à l'extérieur, parmi les trois policiers municipaux, l'un d'entre eux était là, Jonathan WILLEMS qui vient d'arriver de Lens et qui fait à peu près 2 mètres. C'est une recrue qui vient d'arriver.

M. le Maire.- Je me demande – je parle sous le contrôle des services – si la formation n'est pas obligatoire pour pouvoir mettre les caméras en œuvre.

M. LEROY.- Si. C'est obligatoire.

M. le Maire.- Ce sont des activités extrêmement encadrées. Cela me rappelle la mise en œuvre de notre radar de lutte contre la vitesse qui avait attendu un an qu'on ait l'homologation de la police. Ce n'est pas de notre fait, la balle n'était pas dans notre camp, mais on a dû attendre un an. Là, c'est une question de formation.

M. LEROY.- Je vais demander à Guillaume LEROY ce qu'il en est des formations. Je vous ferai un retour.

M. le Maire.- Je vais mettre la délibération aux voix.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 15.7 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

15.8. Attribution de « bons d'achat plaisir » au personnel communal

M. le Maire.- Il nous a semblé que, après les deux ans que nous venons de vivre, c'était une manière de dire merci à nos agents pour qui ces deux années ont été dures, mais qui ont vraiment fait preuve de leur sens aigu du service public.

Nous avons déjà eu une opération de ce type en 2020.

La délibération ne le dit pas, mais on peut le dire à l'oral. Je souhaiterais que nos agents en contrat d'apprentissage et en PEC puissent en bénéficier.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? ... Non.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 15.8 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie beaucoup pour nos agents.

J'en profite d'ailleurs pour relancer une invitation. Le conseil municipal est convié ce 29 juin pour un moment d'échanges entre l'ensemble de nos agents et le conseil municipal, un moment de convivialité mérité. Je pense que tout le monde a reçu l'invitation ou cela va être le cas.

Sur la délibération 15.9, je laisse la parole à Yvon SIPIETER.

15.9. Produits et matériels d'entretien – Lot n° 9 « sacs-poubelles » - Passation de l'accord-cadre

M. SIPIETER.- L'accord-cadre relatif à la fourniture de sacs-poubelles a été résilié par le titulaire. Un nouvel appel d'offres a donc été lancé. Ce même titulaire a répondu, mais avec une clause de revoyure au niveau des tarifs puisque l'envolée du pétrole justifie aussi l'augmentation du prix des sacs-poubelles

La société Produits chimiques du Douaisis a obtenu le marché et pourra de nouveau nous fournir ces sacs-poubelles.

M. le Maire.- Il nous les fournira de nouveau, mais au prix d'une augmentation d'environ 35 %. Si on part sur les quantités que nous avons achetées l'an dernier, c'est à peu près ce que cela pourrait représenter, sachant que, à la demande de l'État, nous sommes sur des rythmes de révision des prix trimestriels.

Ce n'est pas forcément une bonne nouvelle. Je crains que nous ayons d'autres délibérations de ce type.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? ... Non.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 15.9 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

15.10. Motion présentée par le groupe « Douai dynamique et durable » pour la réouverture du service état civil de la mairie de Douai le samedi matin

M. le Maire.- Madame CRAEYE, vous me laisserez prendre la parole un bref instant.

Nous avons eu toute une discussion, à la fois avec notre service juridique et au sein du groupe majoritaire, pour convenir que le droit de déposer des motions doit être respecté dans notre conseil. Vous l'aviez déposée à un précédent conseil, vous voyez que nous l'avons intégrée à ce dossier de conseil municipal, non pas sur table d'ailleurs, mais dès l'envoi du dossier. C'est au fond, dans le débat que nous avons eu, un droit que nous tenons à respecter. Aussi bien, chacun peut être à un moment donné, dans une collectivité ou dans une autre, dans l'opposition et ce droit, on peut se le souhaiter pour soi, on doit l'accorder aux autres.

Je vous laisse donc la parole pour présenter cette motion.

Mme CRAEYE.- Je vous remercie, Monsieur le Maire, de respecter votre règlement intérieur.

En effet, c'est une demande que nous avons émise il y a déjà un moment. C'est une motion de bon sens. Grand nombre de Douaisiens n'ont pas la possibilité de se rendre au service de l'état civil aux horaires actuels d'ouverture, c'est-à-dire en semaine à des horaires de journée alors que, parfois, certains travaillent un peu loin ou terminent un peu tard et c'est compliqué de prendre rendez-vous. On souhaite que ce service état civil puisse rouvrir le samedi matin, comme c'est le cas dans d'autres communes et comme c'était le cas avant à Douai.

Évidemment, l'idée n'est pas non plus d'imposer cela de manière brutale aux agents parce qu'on a conscience que, derrière, il faut prendre en compte l'organisation personnelle des agents. C'est pourquoi on propose de commencer un samedi sur deux, de fonctionner peut-être au volontariat en permettant des adaptabilités d'agenda pour les agents.

C'est simplement pour avoir un service public qui soit le plus large, le plus étendu possible et cela répond à une demande qui est souvent remontée d'usagers qui aimeraient bien avoir accès à l'état civil le samedi matin. C'est tout simplement une mesure de bon sens.

M. le Maire.- On est sur un sujet concret, pratique, on peut prendre quelques minutes pour répondre.

Avant d'encherir, je vais laisser la parole à François GUIFFARD qui souhaite s'exprimer.

M. GUIFFARD.- L'intention est parfaitement louable et on peut se dire que c'est une motion de bon sens parce qu'elle répond à une vraie problématique à laquelle est confronté le public. En effet, lorsqu'on travaille, quid des samedis matin si on veut se présenter à certains services, notamment celui de l'état civil.

Pour autant, la démarche qui aurait été la mienne aurait été d'interroger les agents en amont. Vous proposez par exemple de le faire sur la base du volontariat, je crains aujourd'hui qu'aucun personnel ne soit volontaire à faire le samedi matin à l'état civil. À l'époque, quand il y a eu le changement, cela a été vécu comme un acquis social et, à mon avis, pour avoir pu échanger avec certains, cela risque d'être très compliqué à faire passer. C'est la première remarque.

D'autre part, cela suppose à mon avis de réorganiser complètement le cycle de travail des agents. En effet, cela suppose de faire passer de cinq jours à 39 heures à six jours à 39 heures. Par conséquent, cela implique légalement, sauf erreur de ma part, d'avoir des discussions également avec les organisations syndicales. Là aussi, je doute que celles-ci soient favorables à un tel changement.

M. le Maire.- C'est un premier argument, il y en a d'autres que je vais vous partager.

Je veux rappeler d'abord que ce n'est pas cette majorité, dans ce mandat, ni dans le précédent, qui a pris cette décision. Cela dit, au fond, je ne renvoie pas la balle à Jacques VERNIER en disant qu'il a eu tort et que c'est sa faute. Si, à un moment donné – et des élus qui étaient là à cette époque pourraient en témoigner –, Jacques VERNIER a pris cette décision, c'est que cela avait du sens et il n'y avait peut-être pas tant de demandes que cela à l'état civil.

Le monde a changé. Il y a effectivement une évolution majeure qui est que toutes les communes ne peuvent plus délivrer de pièces d'identité. Douai fait partie aujourd'hui des six

communes dans l'arrondissement qui peuvent délivrer des pièces d'identité et la demande là-dessus est forte. On le voit, il y a un peu de tension. C'est d'ailleurs saisonnier, c'est plutôt au printemps et, le reste de l'année, c'est relativement calme.

Cela pose d'ailleurs une première question qui est celle des personnes qui se présenteraient le samedi matin. Si Douai fait l'effort d'ouvrir le samedi matin, je pense qu'on n'aura pas uniquement des Douaisiens et ce sera même plutôt en priorité des gens qui viennent d'un peu loin. Quand on est Douaisien et qu'on n'habite pas très loin ou que l'on ne travaille pas très loin, c'est moins compliqué de venir en semaine, tôt le matin, le midi ou le soir, d'autant que – puisque le sujet est largement saisonnier – nous avons, à la demande du sous-préfet qui a organisé une réunion avec l'ensemble des maires de l'arrondissement concernés par le sujet, pris l'engagement d'ouvrir un peu davantage le midi et le soir. C'était une demande du sous-préfet que l'on puisse avoir des solutions de ce type pour débloquer des créneaux supplémentaires et réduire les délais d'inscription.

Deuxième argument, il faut regarder concrètement ce que veut dire ouvrir le samedi matin. Ouvrir le samedi matin, cela veut dire, pour les seuls documents d'identité, au minimum deux personnes. Il faut une personne qui va faire l'enregistrement des dossiers. Même si un préenregistrement en ligne est possible, il faut quand même un peu de temps pour vérifier que toutes les informations et toutes les pièces jointes y sont, pour faire la prise des empreintes. Cette personne doit se consacrer exclusivement à ce travail. Il y a aussi des personnes qui vont venir pour récupérer leur document d'identité, cela prend moins longtemps, c'est sans rendez-vous, mais cela ne peut pas être la même personne. Il faut donc une deuxième personne pour cette tâche.

On peut se poser la question, dès lors que l'on a ouvert le service d'état civil, des gens qui viendraient pour un extrait d'acte de naissance, un certificat de décès ou ce genre de chose. Pour cela, ce serait une troisième personne.

De plus, si on ouvre l'état civil, les agents sont derrière une porte et sont sur leurs dossiers à recevoir des personnes. Il faut donc quelqu'un à l'accueil, ce qui veut dire une quatrième personne.

Il faut savoir aussi que cette personne à l'accueil va peut-être parfois être en butte à d'autres demandes : « vous êtes ouverts, je voulais aller à l'urbanisme, au sport, aux fêtes, aller voir le secrétariat du maire ». Il faudra dire que, pour cela, c'est fermé, que le samedi, seul l'état civil est ouvert. Ou cela veut dire que l'on ouvre tous ces services, mais c'est autant d'agents en plus.

Voilà matériellement ce que représentait ce choix. C'est au minimum quatre personnes.

Au-delà de cela, je l'ai dit, si on ouvre pour l'état civil, ce sera surtout des demandes sur les documents d'identité et probablement, pour ces documents d'identité, beaucoup de demandes de non-Douaisiens. Or, s'il y a moins de communes qui peuvent délivrer les documents d'identité, aujourd'hui, en réalité, on peut faire faire son document d'identité dans n'importe quelle commune. L'argument de dire que quelqu'un qui travaille à Lille doit prendre sa demi-journée pour venir à Douai faire son document d'identité n'est pas valable, puisque la personne peut très bien aller à Lille ou dans d'autres communes de la métropole, on peut

toujours trouver à côté de chez soi une commune qui délivre des titres d'identité. Nous avons parfois des personnes qui viennent de Paris à Douai pour en demander.

C'est d'ailleurs un sujet. Les communes outillées du dispositif demandent à la préfecture que d'autres communes rentrent dans le dispositif. Hier, avec les anciennes pièces d'identité, c'était très confortable, toutes les communes pouvaient en délivrer. Aujourd'hui, il y a un peu un manque. D'où la tension que nous connaissons à l'approche de l'été 2022.

Dernier argument, les documents de type certificat de décès, extrait d'acte de mariage, acte de naissance, etc., sauf erreur, ne peuvent être demandés pour la plupart que sur le site de la mairie parce que nous avons des documents papiers, mais nous sommes en phase de numérisation de ces documents. Normalement, d'ici un an, nous aurons pratiquement tout numérisé et nous pourrons beaucoup plus facilement délivrer ces documents dans le site délocalisé de Frais-Marais qui, lui, est ouvert le samedi.

Voilà les raisons qui font que, aujourd'hui, je ne suis pas favorable à cette ouverture du samedi qui, au fond, est surtout une question qui se pose au printemps, au moment où beaucoup de gens paniquent sur leur carte d'identité ou leur passeport pour l'été et qui est beaucoup moins une question le reste de l'année.

Enfin, vous me parlez de beaucoup de remontées. Le maire reçoit forcément beaucoup de courriers. En sept ans, je ne crois pas avoir reçu un seul courrier sur ce sujet. C'est aussi un indicateur que je prends en compte.

Je vais donner la parole à Marie qui va compléter et je vous rendrai la parole ensuite, Madame CRAEYE.

Mme DELATTRE.- Merci de me donner la parole.

Je vais donner une explication de vote pour le groupe Europe Écologie Les Verts et je vais compléter les arguments évoqués par Monsieur le Maire et Monsieur GUIFFARD.

En avant-propos, pour le groupe Écologie, il est important de respecter les droits de l'opposition et on est ravi de laisser à l'opposition l'occasion de présenter des vœux ou des motions quand c'est présenté dans un esprit républicain et constructif, ce qui est le cas de votre motion. On peut dire aussi que votre proposition a eu le mérite d'engager le débat au sein de notre groupe et de la majorité.

Quand on est invité à voter une motion, on s'attarde à la fois sur le fond et sur la forme. Je ne vais pas revenir sur l'écriture inclusive puisque nos avis divergent, ce qui fait la richesse du débat politique. Par contre, sans pour autant l'imposer, il me semble important de penser aux Douaisiennes, surtout lorsqu'on évoque l'accès aux services publics pour tous et pour toutes.

Sur le fond, vous évoquez les maisons France Services, les bus bleus comme de formidables outils, un service de proximité au service des habitantes et des habitants. Nous sommes déjà intervenus sur le sujet. Les maisons France Services sont là pour combler des fermetures massives de services publics de proximité débutées par la majorité présidentielle lors du précédent mandat. Elles complètent sans vraiment remplacer puisque, dans le cas des titres d'identité par exemple, elles ne peuvent les délivrer.

Dans votre motion, vous citez également la fermeture du service état civil le samedi matin il y a quelques années. Comme Madame RYBAK nous l'avait rappelé à juste titre la

dernière fois, elle était adjointe lors du mandat de Monsieur VERNIER, ce qui a motivé cette fermeture du service et ce qui justifie aujourd'hui de porter une motion demandant la réouverture du service.

Enfin, on parlait – et Monsieur GUIFFARD l'a évoqué également – d'une ouverture sur la base du volontariat. Je trouve cela un peu compliqué puisqu'en fait, la fermeture du service a été prise comme un acquis et il va être compliqué de dire que l'on va assurer la continuité d'un service public sur base du volontariat.

Le groupe Europe Écologie Les Verts s'interroge et est favorable à un travail sur davantage de flexibilité des horaires en accord avec les agents, les agentes, les représentantes et les représentants du personnel pour répondre aux demandes des Douaisiens et des Douaisiennes, mais, pour les raisons que nous venons d'évoquer, nous voterons contre cette motion.

Merci.

M. le Maire.- J'ai plusieurs demandes de parole.

Pour notre groupe, après Nathalie, je n'accorderai plus d'autre demande de parole. On va essayer de faire bref.

Nathalie.

Mme APERS.- Je serai brève, je voudrais juste compléter en tant qu'adjointe dans le service population.

Pour côtoyer les agents quasiment tous les jours et avoir discuté avec certains et certaines, la plupart n'y sont vraiment pas favorables, pour ne pas dire tous et toutes. Si cela se faisait, cela n'impacterait que des femmes.

M. le Maire.- Il était important que l'adjointe en charge puisse s'exprimer.

Madame CRAEYE, je vous accorde une deuxième intervention que je vous invite à faire courte puisqu'aussi bien votre texte était très complet. Je vous en prie.

Mme CRAEYE.- Je vais répondre à ce qui a été dit à l'instant.

Vous dites que, au sein du service, toutes les agentes seraient contre le fait de travailler le samedi matin. Pourquoi a-t-on parlé de volontariat et évidemment d'indemniser les agents qui le souhaiteraient ? Je pense que, sur des missions que l'on pourrait définir, pour remettre des pièces d'identité, des passeports ou prendre des documents, on pourrait très bien former des agents qui ne sont pas nécessairement au service état civil pour ces tâches, des agents que cela ne dérange pas de travailler le samedi matin pour effectuer ces missions et permettre aux Douaisiennes et Douaisiens et aux non-Douaisiennes et non-Douaisiens d'avoir accès à ce service. Cela peut aussi s'étudier. C'est pourquoi on se voulait volontairement assez flexible pour ne pas imposer cela aux agents du service état civil.

Ensuite, vous dites qu'il y aurait beaucoup de demandes de non-Douaisiens, je pense que c'est déjà le cas et que les créneaux qui sont aujourd'hui disponibles sont déjà pris par des non-Douaisiens. En fait, l'argument de dire que, le samedi matin, tous les non-Douaisiens vont se ruer sur les rendez-vous ne tient pas la route parce que les rendez-vous actuellement disponibles sont déjà pris en partie par des non-Douaisiens. Pour moi, cela ne tient pas du tout

la route. En revanche, cela répondrait à un besoin des usagers qui travaillent la semaine et qui n'ont pas le temps de se rendre au service état civil autrement que le samedi matin.

Vous parliez aussi des maisons France Services qui répondent à une demande suite à la fermeture de certains services publics. C'est totalement incohérent puisque, en l'occurrence, on vous demande d'ouvrir et d'élargir un service public et, au final, vous nous dites qu'il ne faut élargir le service public.

Vraiment, cela pose question. Vous tous aujourd'hui qui êtes réunis sous la bannière mélenchoniste, quand Jean-Luc MÉLENCHON dit que ce sont les services publics qui garantissent l'égalité d'accès au droit et qu'il souhaite poser le principe que chacun doit avoir accès aux services publics, on est là clairement dans l'inverse de ce qui est dit par Jean-Luc MÉLENCHON que vous soutenez aujourd'hui tous.

Je ne comprends pas cette position et je la regrette. Vous dites qu'il n'y a pas de demande de la part des usagers douaisiens ou autres, alors qu'il y a une demande. Je suis persuadée que, si vous autorisiez le service état civil à rouvrir le samedi matin, cette demande serait vite complétée. On le voit à Noyelles-Godault, cela a été le cas il n'y a très longtemps, le service d'état civil a rouvert le samedi matin, cela se passe très bien et les usagers sont très contents. D'autres communes du Douaisis, comme Arleux par exemple, ouvrent le samedi matin, cela se passe très bien. Il suffit aussi d'aller voir à droite et à gauche comment cela se passe, de multiples autres communes sur notre territoire le font et cela ne pose pas les problèmes que vous avez énumérés tout à l'heure. Je pense qu'il y a peut-être une exagération de votre part à ce niveau-là.

C'est pourquoi on propose que ce ne soit peut-être pas tous les samedis matin dans un premier temps. Notre volonté est de faire cela en prenant en compte les besoins personnels des agents qui travaillent au sein du service d'état civil et d'autres agents – puisque, comme je le disais tout à l'heure, on pourrait l'élargir à d'autres – et aussi les besoins des usagers. Il s'agit de trouver le bon équilibre

Je trouve vraiment dommage de refuser la réouverture du service état civil le samedi matin, parce que, comme je l'ai dit initialement, cela va dans le bon sens.

M. le Maire.- Je pense que l'on va clôturer ce débat.

J'ajoute juste quelques éléments factuels. Après cela, c'est au fond une question d'appréciation politique de chacun. Factuellement, on peut très difficilement élargir ce service à d'autres agents puisque les agents du service état civil font l'objet d'une formation assez rigoureuse et il faut pratiquer de manière régulière pour être sûr de ne pas faire d'erreurs et, surtout, ils sont habilités par le Procureur. On ne peut donc pas facilement mettre d'autres agents. Ce seraient ces agents-là et aucun autre.

Que nous ayons des visiteurs non-douaisiens le reste de la semaine, au fond, ce n'est pas grave puisque le service état civil est de toute façon ouvert, ce n'est pas une ouverture spécifique hors des créneaux habituels.

Je vous propose que l'on ferme là ce débat.

Marie l'a dit, il s'agit d'une motion sur un sujet concret dans le cadre républicain, ce débat avait donc du sens, il était intéressant et tant mieux qu'il ait eu lieu.

Je vous propose de passer maintenant au vote et de le faire sur les tablettes.

(Il est procédé au vote électronique)

(La motion est adoptée par 9 voix pour et 30 voix contre)

La motion n'est pas adoptée.

Merci, chers collègues, de cet échange.

POINT N° 16 – ÉTAT DES DÉCISIONS DIRECTES

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur les décisions directes prises au nom du conseil municipal ?

Madame CRAEYE.

Mme CRAEYE.- Encore une fois – pour vous faire plaisir –, pouvez-vous nous expliquer ce que sont, dans « les achats compris entre 15 000 et 40 000 € », les 29 040 € qui ont été dépensés pour une étude « acoustique » – j'imagine que c'est acoustique et pas « aconstique » – des chiroptères post-travaux de réhabilitation.

M. le Maire.- Je pense que c'était une étude nécessaire dans le cadre d'un dépôt de dossier sur la trame sombre que nous avons confié à un bureau d'études du Douaisis. C'est obligatoire dans le cahier des charges, Stéphanie me le confirme.

Mme CRAEYE.- Cela commence à faire beaucoup.

M. le Maire.- Cela nous a été largement remboursé par les 70 % de participation de la Région sur la trame sombre.

Y a-t-il d'autres questions sur les décisions directes ?

Monsieur THIERRY.

M. THIERRY.- J'ai une question concernant la ligne de trésorerie. Nous étions surpris qu'il y ait une ligne de trésorerie de ce montant. J'aurais souhaité avoir une précision, savoir ce qu'il se passe.

M. le Maire.- Rassurez-vous, c'est en fait très courant. À la limite, si vous divisez par 40 000, cela vous donnera l'ordre de grandeur de ce qu'une banque peut accorder à un particulier pour sa ligne de trésorerie, on est dans le même ordre de grandeur.

On a simplement besoin d'avoir un plafond haut. On n'ira pas forcément à 3,5 M€, mais c'est bien d'avoir un plafond très élevé ; ainsi, on est sûr d'être en dessous. Simplement, parfois, quand certains versements de l'État ne sont pas arrivés, on peut avoir la conjonction de la paye, d'un certain nombre de versements de subventions à des associations et d'un gros paiement à un prestataire. Du coup, ponctuellement à un moment donné, pendant trois ou quatre jours, on décaisse beaucoup, il y a un encaissement prévu qui n'arrive pas et il faut que l'on soit capable d'absorber une charge lourde, mais sur un temps court, c'est parfois une question de jours ou de semaines au maximum. C'est une sécurité. On fait « ceinture et bretelle » en allant à 3,5 M€, mais je pense que l'on va rarement à 3,5 M€.

De plus, le coût de la ligne de trésorerie est en réalité très modéré. On y fait appel de manière très ponctuelle, c'est remboursé pratiquement dans la foulée. C'est un coût qui est très raisonnable, que l'on pourrait vous signaler au moment du compte administratif.

Y a-t-il d'autres questions sur les décisions directes ? ... Non.

POINT N° 17 – QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire.- On va prendre un nombre raisonnable de questions diverses. Je rappelle aussi qu'il est plus facile de déposer les questions diverses à l'avance, cela permet de donner une réponse détaillée. Nous prendrons la liberté de ne pas forcément répondre tout de suite à des questions diverses qui nécessiteraient un peu d'instruction par les services.

Monsieur QUATREBOEUF.

M. QUATREBOEUF.- Je vais donc poser mes questions en rafale, Monsieur le Maire.

On m'a demandé quand les fontaines de la place d'Armes seraient remises en eau. Je pose la question incidemment.

Rue de Lille, il y a des grilles endommagées que l'on m'a signalées avec des photos. Des plots avaient été mis pour protéger de glissements éventuellement ; apparemment, les plots ont disparu et les grilles sont toujours endommagées.

Troisièmement, j'ai eu l'occasion de me rendre compte qu'à l'école Painlevé-Thomas...

M. le Maire.- « Painlevé » tout court. Nous avons sacrifié le malheureux Albert Thomas, ministre de l'approvisionnement pendant la Première Guerre mondiale, mais il fallait bien choisir un nom.

M. QUATREBOEUF.- Vous avez sacrifié une clôture. Cette école avait fait l'objet d'un débat un peu animé au printemps 2020 à propos d'un projet de vente de parcelle et je pense que, le projet de vente de parcelle n'ayant pas abouti – ce dont je vous félicite –, il y a une grille provisoire, qui est plutôt bancal, pour tout dire, et qui permet aisément de pénétrer dans l'établissement. Or, on a pu voir récemment qu'il pouvait y avoir des intrusions dans des établissements scolaires douaisiens. Il faudrait faire quelque chose parce que la grille provisoire que je suis allé voir ne permet absolument pas d'empêcher une quelconque intrusion.

Quatrième chose, il s'agit de la résidence Gayant. Suite à l'incendie de la salle des fêtes...

M. le Maire.- On peut peut-être, pour votre groupe, s'arrêter à quatre questions, ce ne sera pas mal pour ce soir.

M. QUATREBOEUF.- Je ne voudrais pas être contraint de me saisir du micro que je pourrais emprunter à notre collègue Stéphanie STIERNON qui est plus efficace que moi en la matière.

Dans ce cas, pour la salle des fêtes de la résidence Gayant, je vous poserai ma question le mois prochain puisque je suis censuré.

Cinquièmement, vous avez adhéré à l'alliance bolivarienne. Or, dans le programme publié aujourd'hui, il est indiqué « un objectif d'accessibilité universelle », avec notamment le

fait de pouvoir absolument supprimer tous les obstacles aux déplacements ou à la vie quotidienne. À l'occasion de la Nuit des musées, une personne en fauteuil roulant a fait remarquer qu'il n'y avait pas d'ascenseur au musée de la Chartreuse, comme il n'y en a d'ailleurs pas non plus à l'école d'art, et qu'il pourrait en être installé un à l'endroit d'une cage en verre qui est à l'entrée.

Enfin, et pour conclure, je me fais le porte-parole de Philippe THÉRET, qui est, en tonitruance, à peu près l'équivalent de Stéphanie STIERNON, mais avec plus de respect protocolaire...

M. le Maire.- Je pense que vous pouvez poser vos questions sans être insultant vis-à-vis des adjoints.

Terminez rapidement et j'essaierai de vous répondre sur ce que je peux vous dire ce soir.

M. QUATREBOEUF.- Pour le coup, je ne suis pas insultant du tout. Elle a pris une liberté que vous ne nous accordez pas, c'est tout.

Vous n'avez ni signalé la journée de la Force Star Wars du 7 mai qu'il a organisée, ni signalé le marché aux livres mensuel qui aura lieu samedi et que vous signalez rarement. Il est donc évidemment de mauvaise humeur. Cela fait beaucoup. Comme disent les juristes, *non bis in idem*. Deux la même soirée, cela peut faire beaucoup.

Je garde la résidence Gayant pour le mois prochain.

Merci.

M. le Maire.- Parfait.

Sur les barrières, on va regarder.

Sur la fontaine de la place d'Armes, vous aurez une réponse le mois prochain. La réponse est : quand le chantier sera fini.

Sur les ascenseurs, ce n'est pas une question diverse, je n'ai rien à vous répondre là-dessus.

Concernant Philippe THÉRET, je l'invite – je suppose qu'il le fait – comme tout organisateur d'événement à envoyer un bon mois avant une information au service de la communication qui reçoit beaucoup de choses de beaucoup de monde de tous les côtés. En tout cas, la journée de la Force avait été annoncée au moins sur les réseaux sociaux, il y a quand même eu un certain battage à ce sujet. Elle a d'ailleurs été très achalandée, il y avait du monde.

Monsieur GUIFFARD.

M. GUIFFARD.- Merci, Monsieur le Maire.

Ma première question concerne la garden-party qui se tiendra le mois prochain, qui est une excellente initiative pour nos agents, agents dont un certain Jean-Luc MÉLENCHON dit que c'est un maillon essentiel de la République française – ainsi, je n'aurai pas été le seul à le citer ce soir, mais je suis très ravi que l'opposition de La République en Marche le fasse.

J'ai deux questions liées à cette garden-party. Est-ce que tous les agents sont conviés, même ceux en contrat court ? Cet événement est-il obligatoire au sens où les agents qui ne souhaitent pas y participer seront-ils contraints à poser un demi-jour de congés ?

Autre sujet, les boucles de Gayant : il y a eu une relance tout à l'heure, je crois, à ce sujet sur les bénévoles. Est-ce qu'on peut avoir un point là-dessus ? Il y a eu des rumeurs – je ne tiens jamais compte des rumeurs – qui disaient que l'événement était menacé dans son organisation du fait d'un manque de bénévoles.

J'ai une question sur une AMO. Il était fait mention en particulier dans la délibération-cadre consacrée à la transition écologique du lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dès 2021 pour le projet de construction d'une nouvelle cuisine centrale incluant des réflexions sur une production maraîchère et fruitière. Je voulais savoir où en était cette AMO et si nous pouvions avoir le cas échéant une copie du rapport.

Enfin, dernier sujet, j'avais rencontré l'association Droit D'Vélo dans le cadre d'un échange sur le cyclotourisme. Les adhérents m'ont fait remarquer qu'il n'y avait toujours pas eu d'inauguration officielle des itinéraires à vélo qui avaient été faits et ils se posaient la question – il est peut-être un peu tard en ce mois de mai – sur « Mai à vélo » qui existe et sur l'opportunité de se saisir de cette occasion.

M. le Maire.- Maintenant que cela fait un moment qu'ils sont posés, une inauguration n'a plus vraiment de sens, mais, si Droit D'Vélo veut s'emparer de ces itinéraires pour les mettre en valeur avec un événement particulier, l'association est évidemment la bienvenue.

Sur les boucles, je ne pense pas que l'on puisse parler d'un événement menacé, Michaël pourra vous répondre, mais, effectivement, on a plus de mal que certaines années à trouver des signaleurs et c'est peut-être un message que l'on peut lancer.

M. DOZIÈRE.- Effectivement, cette année, on a deux contrariétés, notamment sur les signaleurs. Comme c'est un circuit en ville, notamment le circuit du 10 kilomètres qui est un circuit sur une seule distance, qui n'est pas une boucle que l'on fait plusieurs fois, il nous faut beaucoup de signaleurs pour protéger les carrefours. En fait, il nous en faut 97 et on est aujourd'hui à un peu plus d'une soixantaine, il nous en manque donc pas mal. On va consulter les sociétés de signaleurs.

Les conditions de sécurité sont par ailleurs un peu plus drastiques que les années précédentes. On se rend compte, malheureusement, que, tous les ans, on recharge le cahier des charges au niveau sécurité et c'est problématique. Les années précédentes, on avait le renfort de l'armée qui venait plus ou moins directement, ils ne viennent pas cette année. On avait aussi le renfort de pas mal de bénévoles de club, mais le bénévolat est en crise ; il l'était déjà avant la Covid, mais l'après-Covid est terrible. Les clubs ont perdu plus de la moitié de leurs bénévoles.

Ajoutez à cela un week-end où on peut enfin faire un pont, puisque, le 1^{er} mai et le 8 mai étant des dimanches, il n'y avait pas de pont. On a donc de grosses difficultés à obtenir des signaleurs.

Autre contrariété, on devrait avoir une participation un peu à la baisse, mais c'est ce qui s'est passé dans toutes les courses. Aujourd'hui, toutes les courses perdent un peu de participants. Maroilles qui est une grande course populaire est passée de 4 000 à 2 600. La

Route du Louvre, qui s'est déroulée ce week-end, est passée de 14 000 à 11 000. Il y a moins de participants. Le directeur du comité départemental d'athlétisme dit que ce ne sont pas les licenciés, ce sont les non-licenciés qui ne viennent plus dans ce genre de manifestation. Ils courent de leur côté pour se faire plaisir. Ils n'ont pas envie d'aller chez le médecin demander un certificat pour une course. On a un peu moins de participants par rapport à cela.

Voilà les deux contrariétés que l'on a, mais, pour tout le reste, la fête est de retour et les boucles de Gayant sont plus qu'une course, c'est aussi un moment festif à partager par tous.

M. le Maire.- Je vous réponds sur la garden-party. Ce moment n'a de sens que si tous les agents sont là. Je vous confirme donc que la mission assignée par l'administration aux agents ce jour-là est d'être à la garden-party. Je pense que c'est une mission plutôt agréable.

Je vous propose de nous en tenir là, chers collègues...

Madame CRAEYE, brièvement, puis on clôturera.

Mme CRAEYE.- Je vais commencer par une remarque. Mon collègue Franz QUATREBOEUFs était limité à quatre questions. J'ai compté, Monsieur GUIFFARD en a posé cinq.

M. le Maire.- Vous en avez posé plus de quatre et Monsieur GUIFFARD en a posé quatre.

Mme CRAEYE.- Je n'ai posé aucune question diverse pour le moment.

M. le Maire.- C'était quatre pour votre groupe.

Mme CRAEYE.- Maintenant, cela change ?

M. le Maire.- Oui.

Mme CRAEYE.- Je n'ai pas lu dans le règlement intérieur que l'on était limité à quatre questions par groupe.

M. le Maire.- Non, c'est la police de l'assemblée. Je pense que huit questions diverses, ce n'est déjà pas mal.

Je vous en accorde une ou deux, mais on ne va pas aller au-delà. On s'arrêtera ensuite.

Mme CRAEYE.- Je poserai une question. Quand comptez-vous accorder l'IAT, l'indemnité d'administration et technicité, aux policiers municipaux suite aux changements d'horaires ?

M. le Maire.- C'est une réflexion en cours et qui a fait l'objet d'une discussion au dernier comité technique.

Sur la question de la cuisine centrale, Monsieur GUIFFARD, vous aurez la réponse le mois prochain.

Mohamed, allez-y pour une question. Il n'y en aura plus d'autres après.

M. FÉLOUKI.- Monsieur le Maire, je reviens vers vous pour savoir si vous avez l'intention d'organiser une réception pour la championne du monde Ségolène et, pourquoi pas, pour lui remettre à titre symbolique la médaille de la ville ?

M. le Maire.- J'élargis le propos. On est en train de réfléchir à notre doctrine pour la remise des médailles de la ville. Nous sommes d'ailleurs en train de nous en refournir parce qu'il faut entretenir le stock.

Si le club veut, à un moment donné, faire un petit moment festif autour de Ségolène dans les locaux de l'hôtel de ville, il est le bienvenu. Je crois que c'est déjà arrivé.

Michaël.

M. DOZIÈRE.- On en a discuté avec Monsieur le Maire, mais il est vrai que j'aurais pu revenir vers le président du Douai boxing-club. Comme un bel événement se prépare au mois d'octobre, avec un gala à l'Hippodrome, j'ai suggéré que l'on organise la pesée à l'hôtel de ville pour donner un peu de lumière à ce gala.

M. FÉLOUKI.- Pourquoi pas, Michaël, mais le souci est qu'un sponsor s'est déjà avancé pour faire la pesée chez lui.

M. le Maire.- C'était la dernière question. Merci, Mohamed.

Merci à toutes et à tous et très bonne soirée.

(La séance est levée à 22 h 09.)